

**La Sécurité
Méditerranéenne.
L'OTAN est-elle la
solution?**

Rocío Méndez Aléman
Bourse de Recherche individuelle de l'OTAN et du Conseil du Partenariat Euro-Atlantique
Bruxelles, 1998-2000

REMERCIEMENTS

“Si l’écriture d’un livre peut être un plaisir pour l’auteur, elle est toujours une charge pour ses proches, auxquels elle dérobe temps et attention”, Emmanuel Glaser.

L’idée de présenter ma candidature pour l’obtention d’une Bourse de Recherche de l’OTAN est née grâce à l’aide et l’appui de mon ami et mentor Patrick Klein. C’est n’est qu’en suivant ses conseils que cette étude a pris forme. Sans Sarah Lamigeon, Philippe Chapon, Agueda et Pepe Méndez l’œuvre n’aurait jamais été rédigée dans un français correct. Ils ont relu et corrigé tous les chapitres avec patience, rigueur et dans un souci constant de clarté.

Je voudrais aussi remercier Antoine Feral du Parlement Européen, France Mochel, de la Commission Européenne et John Vassallo Ambassadeur de Malte auprès de l’Union Européenne pour m’avoir donné leur temps en acceptant d’être interviewés au cours de l’élaboration de ce rapport.

La rédaction de cette étude s’est étalée pendant les années 1998-2000.

TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION	6
II - LA MÉDITERRANÉE COMME NOUVELLE LIGNE DE SÉCURITÉ	9
II.1 – DÉFINITION DU BASSIN MÉDITERRANÉEN	9
II.2 – ANALYSE DES RISQUES	12
II.2.a - <i>Le déficit démocratique et les droits de l'homme.....</i>	<i>13</i>
II.2.b – <i>L'Islamisme radical</i>	<i>16</i>
II.2.c – <i>Le contrôle des armements et la non prolifération.....</i>	<i>19</i>
II.2.d – <i>L'Economie.....</i>	<i>21</i>
II.2.e – <i>Les Cultures et les Sociétés</i>	<i>25</i>
II.2.f - <i>Les Migrations.....</i>	<i>26</i>
II. 3 - CONCLUSION.....	28
III - LES INSTITUTIONS QUI TRAITENT DE LA MÉDITERRANÉE. L'OTAN COMME SOLUTION?	31
III.1 - LA COOPÉRATION TRANSMÉDITERRANÉENNE	32
III.2 - LA TRANSFORMATION DE L'OTAN.....	36
III.2.a - <i>L'Otan et la Méditerranée.....</i>	<i>38</i>
III.2.b - <i>L'Otan et l'ONU.....</i>	<i>39</i>
III.2.c - <i>Conclusion.....</i>	<i>41</i>
III.3 - L'EUROPE JUSQU'OU?	42
III.3.a - <i>La coopération de l'UE avec le bassin Méditerranéen.....</i>	<i>42</i>
III.3.b - <i>La politique extérieure de sécurité et de défense de l'UE.....</i>	<i>45</i>
III.2.c - <i>L'Europe comme puissance.....</i>	<i>48</i>
III.4 - CONCLUSION.....	50
IV – CONCLUSION FINALE.....	53
ABRÉVIATIONS.....	56
BIBLIOGRAPHIE	57
LIVRES ET ARTICLES	57
ADRESSES D'INTERNET.....	62
CONFÉRENCES	62

Introduction

I - Introduction

L'effondrement du système communiste a engendré un changement radical dans la pratique des relations internationales et dans la façon dont l'Occident concevait ses relations extérieures. L'antagonisme Est-Ouest, alors dominant, traitait seulement des aspects militaires lorsqu'il était fait référence à la question de la sécurité. Aujourd'hui le concept de menace, et donc celui de sécurité, est devenu multidisciplinaire. Les aspects militaires, sans disparaître, sont reliés à d'autres aspects émergents comme l'économie, la culture et la démographie qui exigent, pour être traités correctement, une politique de sécurité intégrée à long terme.

Dans le cas de la Méditerranée, le problème se pose surtout en termes économiques. Sur un fond d'instabilité sociale et économique, les guerres, le non-respect des libertés fondamentales, les violations des droits de l'homme, le nationalisme agressif, le racisme, la xénophobie peuvent se développer. Ils constituent les "nouveaux" dangers qui pèsent aujourd'hui sur la paix, la sécurité et le bien-être des populations des deux côtés de la Méditerranée.

Conséquence du nouvel ordre international, les institutions chargées de préserver la paix en Europe ont dû réfléchir aux raisons de leur existence. Elles ont choisi de changer leur rôle, d'adapter leurs moyens et de modifier leurs missions pour ne pas disparaître et continuer à être capables de servir à leur objectif principal: la paix et la sécurité en Europe.

Le besoin de l'appui américain en Europe a été reconnu et la "nouvelle" OTAN s'est érigée comme gardienne de la paix. Cependant, les Européens se sont demandés jusqu'où irait l'intervention des Américains : seraient-ils toujours là pour les aider ou devraient-ils avoir leurs propres mécanismes de sécurité? Les Etats Membres de l'Union Européenne (UE) ne se sont pas mis d'accord mais néanmoins, le signe politique dans le sens d'une sécurité Européenne gérée par les Européens apparaît maintenant plus clairement.

Le manque d'ennemi majeur désigné à priori a permis de fixer l'attention sur le bassin méditerranéen . La Méditerranée se retrouve alors maintenant à la première page de l'actualité et l'Europe doit répondre aux défis qu'elle présente dans la perspective du co-développement. L'Europe impulse des mesures économiques – difficiles à appliquer et dont les résultats ne

seront qu'à long terme- appuyées par d'autres mécanismes de stabilisation comme par exemple un dialogue inter-institutionnel.

S'il faut déployer des missions de paix dans la Méditerranée, le seront-elles dans le cadre de l'Otan ou de l'UE?, l'Otan a-t-elle encore un rôle à jouer dans cet espace?, et cette OTAN qui développe des missions de paix, est-elle la solution aux problèmes du bassin Méditerranéen ? Peut elle contribuer à la stabilisation du bassin Méditerranéen par le renforcement du dialogue tout en agissant comme frein aux éventuelles aventures déstabilisatrices de certains gouvernements ? Doit-elle être préservée comme dernière solution au cas où les autres remèdes appliqués seraient insuffisants et au cas où l'intervention militaire s'avérerait nécessaire?.

C'est à ces questions que nous essaierons de répondre dans notre étude.

La Méditerranée comme nouvelle ligne de sécurité

II - La Méditerranée comme nouvelle ligne de sécurité

II.1 – Définition du bassin méditerranéen

« Ce nouveau paysage stratégique fait apparaître que le bassin méditerranéen, qui était une zone de calme pour la sécurité européenne, est devenu une région d'une importance stratégique croissante. Dans le même temps, les responsables politiques occidentaux sont confrontés à plusieurs grands dilemmes qu'il convient de résoudre si l'Alliance entend mener une politique efficace concernant la Méditerranée. Le premier résultat du fait que les responsables des Etats-Unis et de l'Europe ont des vues divergentes sur la sécurité dans cette région. En effet, quand les hauts responsables américains pensent au bassin méditerranéen, ils pensent avant tout à la zone orientale, et surtout à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'à la région de la mer Noire. Et ils voient la Méditerranée comme un tremplin vers le Moyen-Orient et le golfe Persique. Pour les responsables politiques européens, en revanche, notamment dans des pays comme la France et l'Espagne, il s'agit tout d'abord de la zone occidentale, et plus particulièrement du Maghreb. »
Asmus, Larrabee et Lesser.

Il convient de s'interroger sur les risques que représente la Méditerranée et les intérêts des diverses régions dans cet espace. Nous commencerons par définir la zone géographique objet de notre étude.

Plusieurs institutions occidentales telles que l'UE, l'UEO et l'Otan traitent d'une façon structurée avec le bassin Méditerranéen, ce qui révèle son importance. Chacune d'elles a établi des relations avec plusieurs pays dans le cadre géographique de ce bassin et mène avec eux un dialogue qui se traduit en différents types d'actions concrètes.

Ainsi dans la définition de ce qu'on comprend par Bassin Méditerranéen on a du choisir entre plusieurs concepts différents. Premièrement il existe l'espace qui compose le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) instauré par la Conférence Euro-Méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995. Le PEM regroupe les quinze pays de l'UE et les douze pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée: Le Maroc,

l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie, l'Etat d'Israël, l'Autorité Palestine, le Liban, la Syrie, la Turquie, Chypre et Malte.

Deuxièmement et depuis le début du processus d'Helsinki (qui a abouti à la signature en 1975 de l'Acte Final de la CSCE, ou Acte Final d'Helsinki), plusieurs États méditerranéens ont développé une relation spéciale avec l'OSCE. Depuis 1995 l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie sont devenus ce que l'OSCE appelle les Partenaires Méditerranéens pour la Coopération (MPCs).

Finalement, l'Otan a lancé en 1994 le Dialogue sur la Méditerranée. Ce Dialogue concerne aujourd'hui six pays non membres de l'Otan qui se trouvent dans la région méditerranéenne: l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

On pourrait aussi différencier deux zones dans la Méditerranée selon la nature des problèmes : la zone orientale et la zone occidentale. Dans la zone orientale de la Méditerranée la confrontation arabo-israélienne et le problème palestinien ont provoqué plusieurs guerres, et polarisent les relations entre les pays directement impliqués, entre les pays voisins qui se sentent menacés ou forcés à intervenir, et entre tous les pays tiers directement ou indirectement compromis.

Toujours dans cette zone orientale de la Méditerranée les guerres mettant en cause l'Irak, ainsi que le contentieux entre la Grèce et la Turquie, deux pays membres de l'Otan à propos de Chypre, ont profondément affecté les politiques et les stratégies dans cette région.

La zone occidentale du bassin Méditerranéen, dont les rives appartiennent soit au Maghreb soit à l'Europe du Sud, est située dans la périphérie des plus grands problèmes de la région. Certes, de graves crises l'agitent déjà, ou pourraient se produire dans un proche avenir mais elles engagent cependant assez peu les grandes puissances extérieures. Pour l'Europe c'est sa frontière Sud. Les tensions autour du bassin Méditerranéen - Algérie, ex-Yougoslavie....- rejaillissent fatalement sur la sécurité des pays du Nord.

Nous délimiterons notre étude au bassin occidental, aux pays Méditerranéens du Grand Maghreb. Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye ont été choisis comme zone à étudier

pour souligner l'importance que nous attachons à leur constitution comme groupe de coopération régionale dans l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dans l'esprit de surmonter leur problèmes et faire face au futur dans un dialogue avec leurs voisins. Dans le cadre de notre étude et sauf exceptions les références au "bassin Méditerranéen" ou à "la Méditerranée" doivent être entendues alors comme se rapportant aux pays choisis. Dans l'espace ci-délimité nous analyserons les relations qu'entretiennent les institutions occidentales mentionnées ci-dessous avec ce groupe de pays et celles qu'ils ont entre eux. Quelle est la perception des Européens de cette région?. Quelles en sont les caractéristiques communes ? Quelles sont les solutions envisagées pour gérer les risques réels ou perçus?.

Avant d'approfondir l'analyse, il faut rappeler dans quels groupements régionaux et dans quelles structures institutionnelles Nord-Sud ces pays sont inclus. Nous verrons que, si le Maghreb Central fait partie du processus de Barcelone, la Libye, quant à elle, n'ayant pas accepté les principes de la Déclaration de Barcelone, ne s'y est pas encore intégrée et est aussi exclue du dialogue avec l'Otan et l'OSCE.

Les pays Méditerranéens et les organisations régionales

Organisation de la Ligue Arabe (LA)	Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Syrie et Liban
Union du Maghreb Arabe (UMA)	Maroc, Algérie, Tunisie, Libye
Conseil d'Europe (CdE)	Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, San Marino, Espagne, Turquie, Slovénie
Union de l'Europe Occidentale (UEO)	France, Grèce, Italie, Portugal, Espagne
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	Portugal, Espagne, France, Grèce, Italie, Turquie
Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	Albanie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Monaco, Portugal, San Marino, Slovénie, Espagne, Turquie et Macédoine comme observateur
Organisation de l'Unité Africaine (OUA)	Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Egypte
Union Européenne (UE)	Espagne, France, Portugal, Italie et Grèce

Les Subrégions méditerranéennes

Maghreb	Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie
Moyen Orient	Egypte, Israël, Sire, Liban
Méditerranée Occidentale– Europe du Sud	Portugal, Espagne, France, Italie, Malte, Monaco, San Marino
Méditerranée Orientale- Europe du Sud	Slovénie, Croatie, Bosnie et Herzégovine, Serbie et Monténégro, Macédoine, Grèce, Turquie Chypre

II.2 – Analyse des risques

Une fois délimité l'espace géographique que comprend notre étude, et dans l'hypothèse que les risques que présente la Méditerranée dérivent de causes internes et non pas d'une menace directe à l'encontre de l'Europe, nous analyserons les différents symptômes d'instabilité interne de ces pays qui peuvent se traduire en source de conflits externes.

Si l'on envisage les différents facteurs de crises potentielles en Méditerranée, on peut inclure: la revendication par le Maroc des villes espagnoles de Ceuta et Melilla, qui provoque une crainte récurrente en Espagne; d'éventuelles confrontations entre un ou plusieurs Etats de l'Afrique du Nord impliquant le terrorisme ou le recours aux armes de destruction massive, question souvent traitée par les revues spécialisées en matière de défense; les risques de rupture d'approvisionnements d'énergie en provenance d'Algérie ou de Libye, crainte majeure des gouvernants occidentaux dès qu'un incident souligne la faiblesse des gouvernements locaux au pouvoir; l'afflux de réfugiés politiques qui s'ajouterait aux réfugiés économiques et l'interruption des voies de navigation en Méditerranée occidentale à cause d'un conflit régional.

Presque tous ces problèmes ont des causes internes, mais ils peuvent exporter des répercussions sous la forme de réfugiés, tensions militaires, précarité politique et conséquences économiques auxquels les pays voisins et les institutions européennes devront répondre par l'aide humanitaire ou par l'action défensive.

Nous tiendrons compte des défis institutionnels, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Ce qui nous conduira à voir la faiblesse structurelle de l'Etat, la transition non pacifique d'un régime à l'autre, la crise des économies, les inégalités sociales, les différences culturelles et la xénophobie.

Pour chacun de ces problèmes, nous examinerons comment ils peuvent atteindre l'Europe et nous essaierons de répondre aux questions suivantes:

- Comment l'Europe pense-t-elle pouvoir être affectée ?
- Comment réagit l'Europe face au danger perçu ?
- Critique de la position prise par l'Europe

II.2.a - Le déficit démocratique et les droits de l'homme

“Nouvelle idéologie, une fois mortes les idéologies. Faire respecter les droits de l'homme dans le monde doit désormais être l'objectif premier des individus et des Etats, même contre les Etats”. Emmanuel Glaser.

Les quatre Etats Méditerranéens du Grand Maghreb sont de population musulmane, mais ont des régimes politiques différents. Leurs partis politiques ne sont pas non plus homologues et si l'influence du fondamentalisme islamique est notable, son poids politique actuel varie d'un pays à l'autre.

Le Maroc est gouverné par une monarchie formellement démocratique mais en réalité autoritaire. Il est entré, cependant dans une nouvelle étape avec un roi qui a montré sa volonté de démocratisation du pays et a souligné les défis que la société marocaine doit surmonter pour en finir avec la pauvreté, l'analphabétisme et les restes d'un passé politique non participatif. L'Algérie est une république de parti unique et souffre depuis plus de huit ans d'une guerre civile que l'Etat n'arrive pas à arrêter et qui menace son intégrité. La Tunisie se dirige lentement vers une démocratie surveillée et la Libye traverse une profonde crise due au manque de légitimité du régime de Kadaffi, aux difficultés économiques et à l'isolement international provenant des soupçons de collaboration du gouvernement avec le terrorisme international. Même si la Libye commence à coopérer partiellement, les mesures isolationnistes

ne seront levées que lorsque les intentions du régime seront plus définies.

Vue de l'extérieur, et à cause du contrôle de la presse et des limites à la liberté d'expression et de réunion, il semble que les régimes autoritaires ne sont pas remis en cause par les démocrates, apparemment encore minoritaires, mais par l'utopie islamiste. Confrontés à l'opposition islamiste qui leur reproche leur incompetence et leur autoritarisme, les Etats Maghrébins sont obligés d'ouvrir le système politique, suffisamment pour désactiver l'opposition, mais pas trop pour éviter une perte de maîtrise sur les mouvements sociaux. La démocratisation est plus une "expérimentation de l'Etat pour contrôler la société" qu'un "instrument de contrôle de la société sur l'Etat" (Al Jabiri).

Le manque de démocratie implique que les droits de l'homme qui font de l'individu, et pas de l'Etat la finalité de l'ordre international ne sont pas respectés autant qu'on pourrait le souhaiter dans la zone de notre étude. La question du respect des droits de l'homme est source de tensions entre les sociétés civiles et les régimes autoritaires au pouvoir dans plusieurs pays du bassin Méditerranéen, et pousse les citoyens du Maghreb à émigrer vers les démocraties occidentales, ce qu'elles redoutent.

Mais ces deux valeurs qui manquent dans la rive Sud de la Méditerranée sont la base de la construction européenne et toute action de l'UE doit par conséquent tenir compte de ces principes. De plus le système démocratique est reconnu dans les relations extérieures comme le régime le plus pacifique puisque ces citoyens exigent de l'État le même respect et les mêmes garanties en politique interne qu'externe. La démocratie garantit l'Etat de droit; elle est l'antagoniste du nationalisme agressif, du racisme et de l'intolérance, ainsi que des tensions et des querelles ethniques. Elle ne soutient pas non plus ni les groupes terroristes ni la criminalité organisée.

L'UE est formée par un système de démocraties et doit se conformer à ses principes et valeurs fondamentales qui impliquent d'abord la défense et la protection de la démocratie. Mais même si elle se rend compte du péril d'être une île de démocratie entourée de systèmes plus au moins dictatoriaux, elle considère deux questions quand elle décide de ses actions face au pays Maghrébins.

Premièrement, l'Europe sait bien que quoique la démocratie soit un système pacifique le processus pour y arriver ne l'est nécessairement pas. Deuxièmement à cause de son passé colonialiste récent elle souhaite respecter le principe de non-ingérence. Elle ne veut imposer de façon unilatérale et d'un seul coup un système qui pourrait présenter des risques pour des sociétés qui ne disposent pas de structures nécessaires.

Pour ces raisons et bien que l'UE préférerait voir des démocraties au Maghreb, elle maintient des relations amicales avec les gouvernements en place à condition qu'ils soient pro-occidentaux.

Nous estimons que la défense des principes fondamentaux qu'implique la démocratie, et la lutte contre les risques qui la menacent, doivent être l'essence même de toutes les initiatives développées par les institutions occidentales. Si certains pays présentent de graves lacunes ce n'est pas seulement leur problème c'est aussi le nôtre, parce qu'un voisinage instable et non démocratique engendre la crainte, la suspicion et la précarité. C'est pourquoi la sécurité démocratique revêt une telle importance sur toute la région.

La Déclaration de Barcelone signée par les 27 partenaires euro-méditerranéens dessine les relations avec l'ensemble de la Méditerranée sur un triple axe. Premièrement les aspects politiques et de sécurité dérivés du besoin de rééquilibrer la politique extérieure de l'UE après l'expansion à l'Est, sont le résultat des peurs causées par la menace islamique et représentent une alternative européenne au rôle leader des Etats Unis.

Deuxièmement les aspects économiques et financiers qui ont pour objectif d'édifier une zone de prospérité partagée en créant une zone de libre-échange et en augmentant l'assistance financière de l'UE au bassin méditerranéen (4685 millions d'euros pour la période 1995-1999) à laquelle s'ajoutent les prêts donnés par la BEI et l'aide bilatérale des Etats Membres. Finalement les aspect sociaux, humains et culturels qui soulignent l'importance du dialogue et le besoin de lutter contre les éléments racistes et contre l'intolérance .

Une des nouveautés de "l'Esprit de Barcelone" est que pour la première fois la stabilité interne et la démocratie sont liées. Les participants s'engagent à développer l'Etat de Droit et les

Droits de l'Homme à l'intérieur de leurs frontières. Ce compromis difficilement obtenu est un saut qualitatif important dans les pays arabes. La réception d'aide européenne suppose un engagement commun pour la paix, la stabilité et la sécurité, ce qui implique en outre l'instauration de l'Etat de Droit et le respect des libertés et droits fondamentaux, le respect de l'intégrité territoriale, la résolution de conflits par des moyens pacifiques et la lutte contre le terrorisme. L'UE a aussi mis en place des mesures pour promouvoir la démocratie comme le programme MEDA-Démocratie qui encourage des projets locaux ou régionaux destinés à soutenir entre autres les droits politiques liés à la démocratie et à l'Etat de droit, et les droits civils tels que la liberté d'expression, de réunion et d'association. L'Otan, l'OSCE et l'UEO aident aussi à la démocratisation de la région par le fait qu'elles développent un dialogue et des activités comme des exercices entre armées, stages, courtes visites et rencontres qui favorisent les échanges d'idées et un rapprochement de ces Etats des administrations européennes.

Les problèmes des pays du Maghreb sont dus en partie aux relations déséquilibrées qu'ils entretiennent avec les pays industrialisés. Mais la plupart de ces problèmes se sont aggravés à cause de la mauvaise stratégie de développement adoptée par les Etats, la mauvaise qualité de leurs gouvernements, la fragilité de leurs institutions, le manque de participation de la société civile et, de façon générale, à cause du déficit chronique de justice sociale et de démocratie. C'est pourquoi sans une réforme des Etats et de leurs institutions, toute solution qui essaierait de revitaliser les économies et les sociétés échouerait.

III.2.b – L'Islamisme radical

“Quand des pans entiers de la société sont abandonnés au chômage, aux logements insalubres, aux bidonvilles, à l'insécurité sociale, aux effets de la vie chère, les mouvements islamistes viennent soulager des détresses réelles, redonner des espoirs, agir dans un réseau de solidarités que l'Etat distant, technocratique, a détruites”.
Mohammad Arkoun.

La montée de la vague islamiste a été médiatisée à la suite de la victoire de l'ayatollah Khomeiny, en Iran, en 1979, mais elle avait commencé au lendemain de la défaite arabe lors

de la guerre des Six jours avec Israël, en 1967. Quant à l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques et sur des bases idéologiques, elle avait commencé, entre autres, avec la création de la confrérie des Frères Musulmans (1928), en Egypte, et s'était poursuivie après la Seconde Guerre mondiale lorsque les pétro-monarchies du Golfe avaient combattu l'influence des mouvements révolutionnaires panarabes, laïcs et socialisants. L'Arabie est censée avoir financé jusqu'à la deuxième guerre du Golfe (1990-1991) la plupart des mouvements islamistes dont le FIS en Algérie et En Nahda en Tunisie.

L'érosion de la légitimité des régimes en place, l'écrasement de la société civile par les États et une modernisation de façade qui a créé des nouveaux besoins mais qui n'a pas permis de les assouvir, alimentent l'islamisme terroriste. L'islamisme se développe donc dans une période qu'on peut qualifier comme celle des espoirs déçus. C'est une manifestation contre l'Etat qui se situe dans un contexte populiste sous la forme de "conduites rituelles collectives, d'observance stricte d'interdits alimentaires, de signaux vestimentaires, de solidarités immédiates" (P Balta).

L'islamisme politique se base sur une politique d'exclusion des influences culturelles étrangères et trouve sa source dans la crise économique et le manque de légitimité politique des gouvernements en fonction. Exercé comme opposition au pouvoir établi il semble un risque exclusivement interne mais peut avoir des conséquences externes et devenir un agent de perturbation régionale.

En premier lieu, il pourrait être un déclencheur de violence - comme en l'Algérie- ou en arrivant au pouvoir - comme en Iran et au Soudan- engendrer des mouvements terroristes ou développer des politiques agressives contre ses voisins. En second lieu, l'Islamisme politique radical déséquilibre parce qu'il donne aux gouvernements l'excuse parfaite pour ne pas mener des réformes démocratiques de peur qu'elles permettent aux groupes radicaux d'accéder au pouvoir. Il permet aussi aux puissances occidentales de soutenir des dictatures qui n'ont d'autres vertus que d'être le rempart contre les régimes subversifs anti-occidentaux. Et en troisième lieu il perturbe la stabilité par le fait qu'il est perçu par la population, au moins dans un premier temps, comme la solution à l'autoritarisme des régimes en place, ce qui éloigne

l'instauration de la démocratie.

Citons les craintes des Européens face à l'arrivée au pouvoir des islamistes:

- Les mouvements de populations qui fuient le nouveau régime politique
- La dégradation de relations commerciales excédentaires pour les Européens
- La rupture des approvisionnements énergétiques constitués par le pétrole du Moyen Orient et le gaz d'Afrique du Nord.
- Les actions des mouvements terroristes islamiques en Europe
- L'instabilité de la zone due aux problèmes avec les pays voisins et aux intentions expansionnistes

Face à ces craintes l'Europe réagit sous plusieurs formes:

- En appuyant les gouvernements pro-occidentaux en place pour maintenir un équilibre favorable par crainte des turbulences créées par un changement de régime
- En maintenant une présence militaire de dissuasion dans la Méditerranée
- En aidant au développement économique pour freiner l'ascension d'un islamisme qui a ses sources dans la misère
- En coopérant en matière de sécurité intérieure pour éviter les actes terroristes sur le sol européen (terrorisme transétatique, à caractère publicitaire, qui a pour but de faire connaître une cause).

Nous estimons que la stabilité ne doit pas être confondue avec le maintien d'un statu quo qui nous intéresse mais ne respecte pas les valeurs éthiques et politiques que l'UE défend. Les questions auxquelles doit répondre l'Europe sont : comment mieux aider au développement et à la démocratisation, et quelles sont les mesures "de contention" à mettre en place lorsque cet objectif sera atteint.

La lutte contre l'islamisme ne doit pas être l'axe principal de la coopération européenne aux dépens d'une libéralisation politique. L'Occident doit aider à la mise en place des structures nécessaires pour que le jeu démocratique puisse se développer.

II.2.c – Le contrôle des armements et la non prolifération

La prolifération est présentée comme la menace majeure de l'après-guerre froide. Probablement la façon la plus effective pour l'Europe de se protéger contre une attaque du Sud est le maintien et le renforcement de l'interdiction totale de l'usage et si possible de la possession d'armes de destruction massive et des progrès dans l'adhésion et le respect des traités internationaux sur la non prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

L'accroissement de la possession de ces armes plus le possible stockage d'armes chimiques et biologiques en Algérie et Libye est préoccupant, même si leur acquisition doit d'avantage aux rivalités entre eux qu'à leurs intentions d'attaquer l'Europe.

Le risque que présente l'islamisme radical et les problèmes de frontières encore non résolus donnent à ces pays des arguments qui légitiment leurs dépenses en armements.

Ainsi le Maroc souffre du problème du Sahara occidental qui par ses connexions Algériennes entrave le fonctionnement de l'UMA et suscite périodiquement des tiraillements que les régimes en place s'efforcent de dissimuler. La Tunisie veut pouvoir se défendre en cas d'agression de l'Algérie ou de la Libye et au cas où les crises dans ces deux pays auraient des répercussions en dehors de leur frontières et l'affecteraient. L'Algérie en plus des problèmes de frontières, n'arrive pas à sortir d'une guerre civile.

Ces pays estiment d'ailleurs que puisqu'ils dépensent moins que l'Europe en armement et que celui-ci n'est pas destiné à une attaque mais à se défendre soit contre les terroristes soit contre un Etat agresseur, l'Europe n'a non seulement rien à craindre, mais en plus ne peut rien leur reprocher, car tous les Etats ont le droit de s'équiper de moyens pour se défendre des agressions.

Dans le terrain du contrôle des armes conventionnelles, le code de conduite pour l'exportation d'armes adopté par l'UE en Juin 1998 même sans être obligatoire nous paraît une mesure excellente qui met en pratique l'engagement des Etats Membres à développer un environnement international plus stable. Il permet l'échange d'information et un mécanisme de consultation entre les Etats sur l'exportation d'armes conventionnelles. Le code établit des standards minima et une restriction des transferts d'armes. Il énumère sept critères: observation des obligations internationales (en particulier décisions du Conseil Général de l'ONU en matière de sanctions); respect des droits de l'homme dans le pays de destination; existence de tensions ou conflit armé dans le pays de destination; mesures de maintien de la paix; sécurité et stabilité régionale; la sécurité des Etats Membres et l'attitude des pays qui reçoivent les armes face au terrorisme. C'est selon ces principes que les Etats Membres doivent juger s'ils autorisent ou non l'exportation de matériel militaire vers un pays déterminé. Le code a permis aux Etats membres d'avoir un forum pour y discuter leurs préoccupations communes sur des questions de stabilité régionale et des droits de l'homme.

Information sur les exportations des armes conventionnelles par Etat

Membre et application du Code de Conduite

Pays	Période	Valeur total de la exportation d'armes (Euro)	Licences données	Négations de vente	Consultations bilatérales
Autriche	1998	Matériel de guerre pas disponible. Autres armes 208.741.703*	Matériel de guerre: 292. Autres armes:1.313	Matériel de guerre: 0. Autres armes: 13	2
Belgique	1998	649.671.652*	1.067	29 (5 depuis l'adoption du Code)	1
Danemark	1998	Pas disponible	219	2	0
Finlande	1998	30.934.318**	155	5 (3 depuis l'adoption du Code)	0
France	1998	6.277.545.600**	7.222	50	5
Allemagne	1998	2.829.222.407*	11.400	27 (depuis l'adoption du code)	1
Grèce	1998	Pas disponible	22	0	0
Irlande	1998	20.060.000*	381	0	0
Italie	1998	949.414.596*	593	7	1
Luxembourg	1998	23.547*	27	0	0
Pays Bas	1998	431.862.632*	Pas disponible	16 (depuis l'adoption du Code)	0
Portugal	1998	14.690.165*	116	0	0

Espagne	1998	163.847.920*	2.019	1	1
Suède	1998	407.987.925**	542 (permis d'exportation pour vente)	0	0
Grand Bretagne	1998	Non disponible	10385***	43 (depuis l'adoption du code)	7

* Valeur total des licences émises

** Valeur des exportations

*** Produits sous la Liste Militaire de produits de Grand Bretagne et licences pour d'autres produits

L'Europe doit continuer dans cette voie et prendre des mesures comme celle de conditionner le volume d'aide d'une façon inverse aux dépenses de ces pays en armement. Cependant, ce principe ne peut motiver une réduction de l'aide accordée, si parallèlement les industries de défense européennes continuent d'exporter vers ces pays.

Les organisations internationales de sécurité telles que l'Otan et l'UEO peuvent aussi jouer un rôle important en aidant au respect des traités internationaux sur la non prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

II.2.d – L 'Economie

“Le Maghreb se trouve relégué aux périphéries dépourvues d'intérêt, et on les aurait totalement ignorées si elles n'avaient pas été une source non négligeable de produits énergétiques et une source tout aussi non négligeable de produits démographiques”. B. Chourou.

A côté des réformes politiques et pour qu'elles soient possibles il est nécessaire que les Etats disposent d'une économie forte. Le manque de démocratie s'explique souvent par la persistance de conflits régionaux très virulents ou par un niveau de développement économique et social particulièrement bas. Du fait de la proximité géographique et de l'intensité des échanges entre l'Europe et le reste de la Méditerranée, le bien-être de ces pays est d'une grande importance pour l'Europe.

Le Maghreb fournit le 20% des besoins énergétiques de l'Union Européenne, il y envoie les 2/3 de ses exportations et s'y procure la moitié de ses importations. Le déficit alimentaire du Maghreb est notoire. Pour nourrir une population chaque jour plus nombreuse, le Maghreb, et

surtout l'Algérie, doivent faire face à des obligations croissantes d'importations.

La Conférence de Barcelone a marqué la reconnaissance des besoins d'intégration de la région méditerranéenne dans la sphère économique européenne. Les stratégies comprises dans la Déclaration de Barcelone ont pour but de développer un mécanisme préventif pour stabiliser la région et limiter l'augmentation de la population comme moyen de lutter contre l'Islamisme et les mouvements migratoires.

L'un des principaux instruments envisagés par l'UE, consiste en l'instauration d'une zone de libre-échange dans la région. Cette initiative repose sur la conviction que le comportement économique des économies libéralisées est meilleur, et se fonde aussi sur les plaintes des pays méditerranéens non-membres à cause des restrictions commerciales que souffrent leurs principales exportations au sein du marché communautaire. Cette association économique euro-méditerranéenne proposée en 1995, est construite sur la base d'une intégration commerciale déjà forte entre les économies du Nord et du Sud, et sur les réformes structurelles effectuées par les pays méditerranéens non membres. Les négociations en vue d'un accord d'association ont abouti avec le Maroc et la Tunisie, et sont en voie de finalisation avec l'Egypte et l'Algérie.

Il est aussi intéressant de citer ici la théorie de Kodamani-Darwish¹ sur le projet de partenariat euro-méditerranéen, qui estime que le projet est source de craintes car il condamne l'organisation économique à l'échelle de l'État-nation, considérée comme non pertinente, et appelle à dépasser ce cadre. Or ceci intervient à un moment où les Etats déploient beaucoup d'efforts pour réimposer une cohésion nationale menacée par la vivacité des identifications infranationales et supranationales (notamment islamistes). Il est aussi un motif de crainte parce que les exigences du partenariat impliquent des transformations considérables des structures socio-économiques et politiques. Le partenariat est un appel de l'Europe aux pays du Sud pour qu'ils s'engagent et commencent à payer aujourd'hui le prix nécessaire pour pouvoir constituer demain une région qui compte sur la scène mondiale.

¹ KODMANI-DARWISH, Bassma, Pulsions et impulsions: l'euro-méditerranée comme enjeu de société, dans Politique Étrangère 1/98.

Etant donné le niveau de développement des pays Maghrébins, la conception de la sécurité fondée sur le développement doit être le chemin à suivre, tous les projets doivent être destinés à améliorer le niveau de vie des populations. Si une série d'aspects économiques et politiques s'unissent favorablement pour donner au Sud Méditerranéen l'opportunité d'aboutir à un développement économique, les obstacles de caractère politique et culturel qui restent peuvent être surmontés. La modernisation et la démocratisation de la société seront donc obtenues plus facilement et le résultat sera la stabilité politique de l'ensemble méditerranéen. Pour en arriver là, les pays européens doivent se mobiliser pour appuyer le processus. Mais le défi continue sur la rive Sud. Ce sont ses citoyens et gouvernants qui doivent prendre les mesures économiques et politiques nécessaires pour promouvoir la croissance économique, ce sont eux qui vont supporter les coûts du processus, et qui dessineront leur propre chemin vers le progrès économique de leurs sociétés.

De plus, l'instabilité politique affecte négativement les économies de ces pays dans deux secteurs vitaux pour leur balance commerciale: le tourisme et les revenus des travailleurs émigrés. Elle freine également les investisseurs étrangers qui craignent de s'installer dans des régions où la conjoncture politique et économique n'est pas satisfaisante. En effet, quand on analyse les critères de localisation des investissements, la priorité est donnée à l'accès au marché, suivie par la qualité des conditions socio-économiques (stabilité politique, qualité du cadre juridique et réglementaire, formation de la main d'œuvre, qualité des infrastructures et l'offre locale de produits industriels et de services) et les coûts des facteurs de production (niveaux des salaires, accès et prix des matières premières...).

Les pays Maghrébins voient l'Europe comme leur premier partenaire commercial et leur plus grand fournisseur d'aide. Etant donné que l'augmentation de la production et un plus grand accès aux marchés européens sont les priorités économiques des pays de la Méditerranée non-membres de l'UE, l'Europe devient un partenaire incontournable. La solution face à la dépendance asymétrique de ces économies à l'égard de l'UE, s'appuie sur une intégration économique régionale. L'accord commercial entre la Tunisie et le Maroc a été très bien perçu de même que le projet d'une zone de libre échange arabe. Celui-ci étant encore trop loin d'être réussi, le succès de l'économie de ces pays dépend donc de la position de l'UE.

Le Maghreb a souligné à plusieurs occasions que la coopération économique était manifestement insuffisante pour couvrir les besoins nationaux et pour arriver aux objectifs de transition économique et d'équilibre socio-économique. S'ajuster à une zone de libre échange entre l'UE et les pays non-UE de la Méditerranée qui doit être complétée en 2010, implique le démantèlement des tarifs douaniers, ce qui pose des problèmes dans le secteur social, particulièrement pour le marché du travail. Les pays Maghrébins demandent aussi des mécanismes qui favorisent l'implantation de compagnies Européennes car la zone méditerranéenne représente seulement 2% des investissements européens au dehors de l'UE.

Dans la perspective d'une association économique avec l'UE, les Algériens préconisent le renforcement des potentiels industriel, agricole et technologique des pays méditerranéens en soulignant les priorités suivantes:

- Garantir des recettes stables et prévisibles pour les pays producteurs de pétrole et de gaz naturel.
- Chercher de nouvelles formules pour reconduire le paiement de la dette.
- Veiller au développement des ressources hydriques
- Renforcer les programmes de formation professionnelle
- Lutter contre la désertification et la déforestation
- Créer une Agence Méditerranéenne pour la protection de l'environnement.

Le Maroc de son côté estime qu'il doit avoir un statut spécial pour tout ce qui concerne ses relations avec L'Europe. Il rappelle que les problèmes qui se présentent sur la rive Sud de la Méditerranée sont de nature économique et sociale et peuvent se résoudre par des structures de coopération qui éliminent les menaces islamistes. Il souligne aussi l'importance des mesures pour renforcer le développement des programmes de coopération technique et l'intensification des échanges culturels et humains.

Le processus des réformes, déjà initié, est important mais insuffisant et entraîne un coût social difficilement supportable sans mesures de compensation. L'Europe doit contribuer à mener les pays du Maghreb vers de meilleures conditions techniques, économiques et sociales de production agricole de première nécessité. Elle doit aussi les aider à former les hommes, développer les équipements, améliorer la gestion des ressources naturelles - l'eau en particulier- et à créer un environnement économique qui ne décourage pas l'initiative paysanne.

II.2.e – Les Cultures et les Sociétés

Sur les deux rives de la Méditerranée on assiste de plus en plus à l'apparition de discours d'exclusion, qui contredisent les déclarations officielles de conciliation et d'ouverture.

L'Europe craint que l'arrivée d'immigrés non chrétiens et aux coutumes différentes du mode de vie européen soit, comme cela a déjà été le cas, une source de conflits dans les villes Européennes et provoque une montée de l'extrême droite et le développement d'attitudes xénophobes. Les gros titres du type "l'intégrisme islamique menace l'Europe" souvent répétés peuvent faire oublier qu'aujourd'hui les victimes de l'islamisme sont majoritairement des musulmans.

Selon leurs priorités, les différents gouvernements Européens ont mis en place des programmes d'intégration, et ont demandé aux citoyens d'accepter la diversité et de ne pas tolérer les attitudes racistes. Plus les différences culturelles sont importantes, plus il est nécessaire d'accompagner l'intégration économique de programmes de coopération éducatifs et informatifs. Dans le cadre de la Déclaration de Barcelone, les pays Maghrébins ont manifesté dans le chapitre des relations sociales et humaines qu'ils souhaitaient l'élaboration de programmes intergouvernementaux en matière d'éducation, formation professionnelle, d'emploi et de santé.

Mais il se trouve que les différences de civilisations sont mentionnées uniquement comme problème vis à vis des pays pauvres -voisins mais aussi lointains-, mais jamais en relation avec des pays riches comme ceux du Moyen Orient avec lesquels l'UE entretient d'importantes relations commerciales.

La Turquie fera, on l'espère, partie de l'UE et beaucoup de craintes qui sont exprimées aujourd'hui à propos des immigrants seront exprimées demain sur certains citoyens de l'UE, ceux provenant de Turquie. L'importance des mesures culturelles est vitale. L'organisation de concerts, de festivals de films et d'expositions, la concession de bourses d'études, les échanges entre administrations, etc. sont la façon d'intégrer les peuples et de respecter leurs différences. On ne craint pas ce qu'on connaît. L'intégration de la Turquie va nous rapprocher du Maghreb et le péril arabe, musulman, islamique va reprendre sa juste proportion.

De leur côté, les partenaires méditerranéens espèrent de l'Union non pas seulement l'accès au marché européen, les investissements et les transferts de savoir-faire, mais aussi une meilleure compréhension sur le plan culturel et humain. Ils ont exprimé la volonté d'être reconnus dans le respect des identités et non plus seulement comme un marché, un fournisseur d'énergie ou une source d'immigration. La rénovation du dialogue culturel est aussi indispensable que la coopération politique et économique pour combler un fossé grandissant. Ils veulent développer une dynamique de partenariat réellement authentique, fondée sur une relation d'égalité et non seulement une relation de donateur à bénéficiaire.

Les institutions de sécurité telles que l'Otan appuient de leur côté des attitudes conciliatoires avec, entre autres, des programmes d'échanges, des stages et des cours et par le développement de missions d'armées conjointes. Ainsi on peut voir que le besoin des pays du bassin Méditerranéen d'accroître leur crédibilité internationale se manifeste dans leur participation chaque fois plus grande aux missions de paix de l'ONU.

II.2.f - Les Migrations

Il voyait la lumière à l'Est, et c'est pour cela qu'il aimait l'Est

Si la lumière apparaissait à l'Ouest, il aimerait l'Ouest

Mon amour est pour la lumière et sa clarté

Mon amour n'est pas pour les pays et leur territoires

Ibn 'Arabi, XII siècle

Pour une Europe à la recherche du plein emploi l'immigration des Maghrébins est le plus grand

problème que présente cette zone. Elle s'inquiète de la perte de son identité culturelle et d'avoir à intégrer tous ces hommes et femmes au niveau éducatif très bas qui risquent de ne pas trouver un travail. Mais si l'explosion démographique des pays du Maghreb devient une donnée géopolitique en Méditerranée, c'est parce qu'elle se développe sur un fond de crise économique et politique généralisée et qu'elle débouche sur des convulsions internes.

L'Europe réagit sur les causes de ces flux migratoires pour essayer de les empêcher. Elle se donne pour objectif de promouvoir un développement durable et le respect des droits de l'homme, tout en réduisant les pressions qui poussent les personnes à fuir au delà de leurs frontières. Lorsque la prévention échoue, une réponse d'urgence doit prendre la relève afin d'offrir l'assistance humanitaire et la protection à ceux qui ne peuvent plus compter sur leur propre gouvernement. Les situations de déclin économique sont les plus propices au déplacement des populations, car elles provoquent l'éclatement de conflits entre classes sociales, régions ou groupes ethniques qui essaient de préserver ou d'étendre leurs acquis, s'il le faut aux dépens des autres. La croissance économique n'est pas une garantie d'harmonie sociale, mais elle permet effectivement d'éliminer un risque potentiel d'explosion.

Les gouvernements européens ont eu tendance à mettre l'accent sur les droits civiques et politiques dans leur approche traditionnelle des droits de l'homme. Il serait souhaitable qu'ils les élargissent aux droits et aspirations économiques et sociales des populations des pays en voie de développement. Un soutien économique, axé sur les besoins humains et comprenant la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, l'éducation et l'accès aux soins de santé, peut aider à limiter certains facteurs qui déterminent la migration.

Il convient de se demander pourquoi l'immigration est perçue comme un si grand problème. Dans une Europe vieillissante, cela ne devrait pas en être un ; au contraire, l'immigration possède une structure d'âge jeune qui est donc susceptible de compenser partiellement le vieillissement européen, et donc, finalement d'amortir la crise de financement de la sécurité sociale utilisée par la plupart des gouvernements européens pour privatiser leur système de retraite. Une étude de l'ONU² montre que d'ici à 25 ans l'Europe perdra 35 millions

² El País 07.01.00

d'habitants et aura besoin de 159 millions de nouveaux travailleurs pour maintenir l'actuelle structure salariale. En même temps les Européens ont compris que certains travaux ne sont désormais réalisés que par des immigrés et commencent à envisager qu'il est nécessaire de les laisser venir en plus grand nombre au moins comme travailleurs temporaires.

En plus, notre politique d'immigration envers les ressortissants des pays méditerranéens auxquels on demande des visas paraît discriminatoire si on la compare à l'abolition des visas pour les ressortissants des pays d'Europe de l'Est. Il nous semble que les Etats européens sont en train de renforcer le caractère policier de la législation d'immigration et d'approfondir l'écart entre les droits des citoyens européens et ceux des résidents extracommunautaires. La solution des conflits en matière de politique d'immigration doit être liée aux politiques de coopération et développement, à l'ouverture des voies légales accessibles pour canaliser les flux d'immigration et au développement effectif du droit au regroupement familial.

La Déclaration de Barcelone stipule qu'on va "encourager le dialogue entre les cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques, promouvoir les échanges culturels, notamment entre les jeunes.....faciliter les échanges humains, spécialement par l'amélioration des procédures administratives entre les responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, des syndicats et des entreprises privées et publiques...." Et en même temps elle décourage et bloque la circulation inter-rives. On doit souligner que dans le texte de la Déclaration de Barcelone on ne trouve pas une seule ligne sur la mobilité des peuples, la liberté de mouvement ou la situation des émigrés. On désire un échange à condition que chacun reste chez soi. L'exclusion du composant humain de la libre circulation offre une vision qui associe de façon inadéquate les problèmes migratoires avec ceux du terrorisme et du trafic de drogues. L'Europe parle des droits fondamentaux mais nie l'un d'entre eux, celui de la libre circulation des personnes.

II. 3 - Conclusion

Tous ces problèmes sont-ils suffisants pour faire du bassin Méditerranéen un nouvel ennemi?

Certainement pas. Les gouvernements européens doivent accepter qu'il n'y a pas de menace directe dans cette zone. Les dangers qu'elle représente sont causés par le manque de démocratie et la faiblesse économique, qui à leur tour en génèrent d'autres: islamisme politique, migrations, conflits entre voisins, chute violente des gouvernements et prolifération d'armes. Ces problèmes s'ils se développent, auront besoin des forces militaires pour mettre en oeuvre des opérations humanitaires de grande échelle. Ces crises pourraient avoir un impact sur la sécurité de l'Europe, non par la possibilité ou la menace d'agression mais parce qu'elles peuvent avoir des répercussions hors des frontières des pays où elles ont lieu.

Comprendre que les pays Maghrébins collaborent peu entre eux et qu'ils n'ont aucune unité d'action ni politique ni économique est important pour contredire la conception occidentale d'un front commun arabe qui lutte contre les valeurs occidentales.

Le pire scénario pour le Sud consisterait à l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement Islamiste. Le Sud chercherait alors l'appui de l'UE dans sa lutte contre cette possibilité. Les relations internationales du bassin Méditerranéen sont déterminées par la recherche de partenaires qui puissent contribuer à lutter contre la crise économique et financière et à neutraliser l'Islamisme politique radical. La peur n'est pas celle d'une présence intrusive du Nord mais celle de son manque d'intérêt. Le bassin Méditerranée craint que le Nord renonce à son programme d'aide économique ou le fasse dépendre d'une réforme politique, et que les immigrants en Europe souffrent de la xénophobie.

La Méditerranée ne peut être considérée comme une ennemie mais plutôt comme une zone à aider. Seul un compromis de co-développement peut freiner la tendance par laquelle la misère se transforme en menace pour la sécurité, et les problèmes de stabilité interne traversent les frontières et se transforment en facteurs de déstabilisation régionale.

**Les institutions qui
traitent de la
Méditerranée.
L'OTAN comme
solution?**

III - Les institutions qui traitent de la Méditerranée. L'OTAN comme solution?

“La question, insista Rieux, n'est pas de savoir si les mesures prévues par la loi sont graves mais si elles sont nécessaires pour empêcher la moitié de la ville d'être tuée. Le reste est affaire d'administration et, justement, nos institutions ont prévu un préfet pour régler ces questions. La formule m'est indifférente, dit Rieux. Disons seulement que nous ne devons pas agir comme si la moitié de la ville ne risquait pas d'être tuée, car alors elle le serait.” La Peste, Albert Camus.

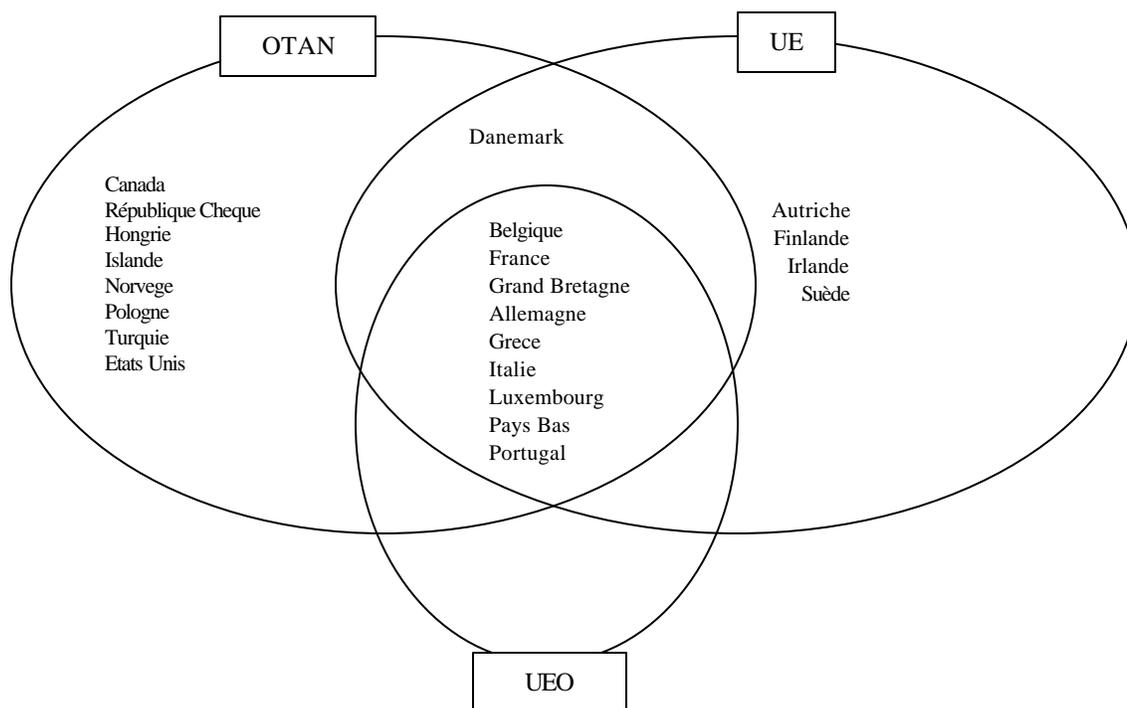
Après avoir constaté les risques qui font de la Méditerranée une nouvelle ligne de sécurité, il est essentiel de réaliser une étude comparative des différentes institutions qui traitent de la Méditerranée et les solutions qu'elles apportent. On tentera de comprendre comment les configurations et les programmes de tous ces groupes reflètent les besoins de leurs membres et en quoi leur existence future serait justifiée, n'excluant d'ailleurs pas qu'ils tombent en désuétude.

Notre démarche consiste à traiter de la coordination - cohérence des activités de plusieurs entités aux compétences coïncidentes (González Bondía)- et de la superposition d'activités des institutions qui interviennent dans la région que nous étudions. Afin de déterminer ce que nous entendons par cohérence nous nous reportons à la définition de ce même auteur : "l'on atteint la cohérence quand les institutions internationales coexistent sans conflits, double emplois ou lacunes dans les activités qu'elles développent".

Les risques qui pèsent sur la sécurité européenne et les défis auxquels elle est confrontée sont multiples, divers et indivisibles. Les organisations actuelles jouent des rôles différents, mais aucune d'elles ne semble en mesure de s'occuper de tous les aspects de la sécurité ou de répondre aux préoccupations sécuritaires de tous les Etats de la même manière. C'est pourquoi une démarche internationale en coopération est nécessaire. Les risques et défis "nouveaux" ont un point commun, à savoir qu'ils transcendent les frontières. Le nouvel ordre mondial comporterait le rôle suprême des Etats-Unis: rien ne se fait sans l'accord ou contre l'avis de ce pays.

Depuis 1989, les Etats Européens réfléchissent sur le moyen de se donner des accords de sécurité qui maintiendraient les Américains en Europe et sur la façon dont on pourrait établir des relations entre les différentes institutions. L'extension du concept de sécurité aux "Soft Threats" introduit dans la politique internationale des thèmes comme la guerre contre la drogue, le terrorisme, l'islamisme radical et les migrations et force ainsi les institutions à redéfinir leurs structures.

Il est aussi important de souligner comment la violence inter-étatique diminue au profit d'un retour de la violence intra ou infra-étatique. Pour la plupart de ces conflits internes "la guerre ne naît plus de la puissance des Etats mais de leur faiblesse³".



III.1 - La coopération transméditerranéenne

“Notre argument est que la plupart des facteurs qui sont traditionnellement invoqués pour expliquer l'échec de l'intégration régionale dans le Tiers-monde sont en fait le résultat d'une volonté politique qui avait une conception particulière de l'intérêt national. Les économies concurrentielles, les industries inefficaces, l'absence

d'infrastructures, les conflits politiques, et d'autres facteurs supposés être des facteurs de blocage, ne se sont pas créés tous seuls; ils étaient le résultat de décisions humaines, et celles-ci auraient du être soumises à un débat démocratique avant d'être adoptées, ou à une évaluation tout aussi démocratique une fois que leurs inconvénients étaient devenus évidents" B. Chourou.

En analysant les relations entre les différents pays on réalise que le monde islamique est très divisé - la guerre du Golfe et l'amélioration des relations avec Israël ont dégradé l'idée d'une sécurité arabe. La menace sur l'Europe ne vient donc pas tellement de l'unification des musulmans mais de leurs divisions et des tensions internes. Comme exemple nous avons la violence algérienne, les difficultés de la Libye, et les situations de conflit entre le Maroc et l'Algérie d'un côté et entre la Tunisie et l'Algérie d'un autre.

Pour diminuer les différences et créer un cadre plus stable l'importance des relations horizontales entre les pays Maghrébins a été reconnue. La coopération trans-méditerranéenne a été englobée dans le cadre de la CSCE, du Dialogue Euro-Arabe, du Cinq plus Cinq, du CSCM et du Forum Méditerranéen.

Le premier essai de construire un modèle de coopération trans-méditerranéen a été établi à travers le « Dialogue Euro-Arabe ». Lancé dans les années soixante-dix entre la Ligue Arabe et la Communauté Européenne, ce Dialogue n'a pas marché malgré plusieurs réunions qui ont identifié les points clés du processus. L'échec a été principalement causé par un manque de compréhension évident entre les partenaires ; en effet, alors que les Etats Arabes insistaient sur la dimension politique du Dialogue, les Européens préféraient se focaliser sur des questions économiques.

En 1983, le Président Mitterrand proposait le développement d'une coopération trans-méditerranéenne dans le bassin Méditerranéen Occidental. La proposition avait été définie comme réaliste parce qu'elle évitait des débats sur des thèmes sensibles comme le conflit Arabo-Israélien et le désaccord gréco-turc. Cette initiative a engendré le Cinq plus Cinq lors d'une réunion des Ministres des Affaires Etrangères à Rome en 1990 et plus tard le Douze +

³ DELMAS, Philippe, Le Bel Avenir de la guerre, Gallimard, coll. "NRF essais", 1995.

Cinq. La France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et les cinq membres de l'UMA (Malte a adhéré ultérieurement) y participaient originellement. Ce projet avait pour but de promouvoir le dialogue et la coopération au niveau sub-régional, en raison des difficultés rencontrées pour adopter une stratégie régionale en Méditerranée. Il accordait aussi beaucoup d'importance à la coopération transfrontalière entre l'UMA et la Communauté Européenne. Néanmoins la question de l'inclusion ou non de la Libye et l'arrêt des activités de l'UMA peuvent nous éclairer sur les raisons de l'échec de ce processus.

En 1994, une proposition avancée par l'Egypte lors d'un Forum Méditerranéen n'a pas eu les résultats souhaités. L'objectif était d'établir un cadre de dialogue économique et politique entre les deux rives et semblait être une version modernisée du Dialogue Euro-Arabe. Malgré les efforts Egyptiens, le thème de la sécurité n'a pas été abordé pendant les réunions du Forum.

La proposition la plus ambitieuse a été l'initiative Italo-Espagnole d'une Conférence de Sécurité et Coopération dans la Méditerranée (CSCM). Pour la première fois, depuis le document de Helsinki, ce projet établissait un lien entre la région Méditerranéenne et le processus CSCE. La proposition d'établir un cadre institutionnel global pour le bassin méditerranéen équivalent à celui de l'Europe avec la CSCE semblait très intéressante mais s'avéra difficile à réaliser.

L'UMA fut créée en février 1989 par le Traité de Marrakech avec la participation de l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie.

L'article 2 du traité fixe les objectifs généraux de l'UMA: renforcement des liens fraternels liant les Etats membres et leurs peuples, réalisation du progrès et du bien-être de leurs sociétés et défense de leurs droits; participation au maintien de la paix fondée sur la justice et l'équité; définition d'une politique commune dans divers domaines; établissement progressif de la libre circulation de personnes, des biens, des services et des capitaux. L'article 3 précise la politique commune dans le domaine international, de la défense, de l'économie et le culturel.

La crise du Golfe allait cependant mettre en exergue la grande diversité d'opinions entre les cinq Etats maghrébins. Ainsi, au sommet arabe du Caire, les cinq pays adoptèrent des

positions différentes sur la résolution condamnant l'Irak: la Mauritanie émit des réserves, le Maroc vota pour, l'Algérie s'abstint, la Tunisie ne participait pas au sommet et la Libye vota contre. Ce vote montre la difficulté que présente la construction d'un ensemble maghrébin uni et viable ; il paralyse ainsi cette tentative d'émulation du processus d'intégration régional de l'UE. Le manque de résultats est dû à la fragilité des liens économiques horizontaux entre les Etats membres, à la rivalité algéro-marocaine, au litige du Sahara, à la faible diversification des économies et à la grande crise économique qui réduit à néant les investissements croisés. Mais, il nous semble que derrière toutes ces raisons une seule peut tout justifier: le manque de démocratie.

Les problèmes de sécurité en Méditerranée sont toujours de nature Sud-Sud. Il est possible que l'actuelle intégration progressive de la Libye puisse aider à relancer sinon ces processus du moins le débat sur leur nécessité. L'intégration horizontale est comme on l'a déjà vu une condition nécessaire pour la solution des problèmes qui affectent la région.

Enfin, les pays concernés ne connaissent pas aujourd'hui de différends entre eux suffisamment graves pour provoquer un refus de coopérer. Il paraît donc approprié de proposer des actions de coopération et de les limiter dans un premier temps aux pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée. Certaines initiatives existent déjà et des projets se développent avec succès: exercices entre armées, stages, cours, audits, coopérants, visites, conférences et rencontres. La plupart de ces activités sont cependant organisées de manière bilatérale. Il faut à présent dépasser cette relation et rechercher systématiquement la concertation dans l'ensemble du bassin: les différentes propositions doivent s'appliquer au plus grand nombre de ses riverains, si ce n'est à tous. Les échanges bilatéraux se montrent insuffisants et sont suspectés de répondre plus à des préoccupations individuelles qu'à un souci de sécurité collective.

III.2 - La Transformation de l'Otan

« Jusqu'à présent les armées se sont consacrées à lutter et à gagner des guerres, à partir de maintenant leur objectif sera de les empêcher ». Bernard Brodie.

L'Otan incarne un partenariat transatlantique destiné à faire régner la paix et la stabilité dans l'ensemble de l'Europe. Ses objectifs politiques sont appuyés sur l'élaboration en commun de plans de défense et sur la coopération militaire, mais aussi sur la coopération et la consultation dans d'autres domaines. La fin de la confrontation entre l'Est et l'Ouest a permis à l'Alliance de réorienter ses politiques, de réduire et d'adapter ses moyens militaires, d'initier de nouveaux chantiers et d'en planifier d'autres, tout en gardant la fonction première pour laquelle elle a été créée: garantir la sécurité de ses membres.

Depuis 1989, l'Otan a adapté son organisation et ses structures militaires - réduction et recours aux formations multinationales - pour entreprendre des tâches de gestion de crises et de maintien de la paix en coopération avec des pays non membres de l'Alliance ainsi qu'avec d'autres organisations internationales: l'ONU, l'OSCE, l'UE et l'UEO. Ainsi, sans ôter son importance à la défense de l'intégrité territoriale des Etats membres, l'Otan met maintenant ses efforts dans la diplomatie préventive et les opérations humanitaires. L'adaptation de l'Otan découle aussi de son engagement croissant dans l'ex-Yougoslavie. Son intervention a joué un rôle capital dans le rétablissement de la paix en Bosnie, mais aussi dans la transformation de l'Alliance. Avec l'éclatement de la crise, l'Alliance a commencé à agir sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies et, sur le terrain, avec leurs forces. L'accord de paix pour la Bosnie a également amené l'Otan à travailler de concert avec d'autres organisations s'occupant du maintien de la paix, notamment l'OSCE et l'UEO.

Le nouveau concept stratégique de l'Otan, adopté lors du Sommet de Rome en 1991, se fonde sur une approche globale de la sécurité. Il souligne l'importance du dialogue et de la coopération et implique l'accroissement du rôle des Européens. Il établit les relations de l'Otan avec le reste des institutions chargées de la sécurité européenne affirmant qu'aucune institution ne peut toute seule faire face à tous les défis de la nouvelle Europe. Ce nouveau concept stratégique insiste sur le fait que les plans contre une attaque militaire ne sont plus au centre

des préoccupations de l'Alliance. Les risques pour l'Otan découleraient plutôt de l'instabilité des régions voisines.

C'est au cours du Sommet de Bruxelles en 1994 que la continuité de l'Otan et la permanence de ses missions fondamentales sont proclamées. Son maintien implique en outre le partage d'intérêts stratégiques et l'adaptation de ses moyens aux nouveaux besoins. L'exemple le plus important d'adaptation est la création du projet de Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) qui permettrait, selon le cas, de mettre les ressources militaires de l'Alliance à disposition des Européens pour des opérations auxquelles les Etats-Unis ne souhaiteraient participer.

Cette importance du rôle des Européens se voit aussi lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord de Berlin, en juin 1996, où les Ministres des Affaires étrangères des pays membres ont qualifié la construction d'une Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) au sein de l'Otan, de partie essentielle de l'adaptation des structures de l'Alliance. L'IESD a pour objet de permettre à tous les Alliés européens d'apporter une contribution plus cohérente et plus efficace aux missions et activités de l'Alliance en tant qu'expression du partage des responsabilités et du renforcement du partenariat transatlantique.

Finalement pendant le Sommet de Washington en 1999 qui célébrait les 50 ans d'existence de l'Otan, les 19 membres se sont mis d'accord sur la nouvelle stratégie de l'Alliance pour le XXI^e Siècle. Celle-ci comprend l'utilisation des forces de l'Otan dans des actions "out-of-area" de l'Alaska à Vladivostok afin de défendre la sécurité et les valeurs démocratiques sans nécessairement demander la permission de l'ONU mais en accord avec le droit international, - la Charte des Nations Unies ou les résolutions du Conseil de Sécurité- si la sécurité euro-atlantique est en jeu. Ce nouveau plan autorise aussi aux membres de l'UE à gérer leurs propres initiatives de défense avec l'appui de l'Otan et évoque la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région euro-atlantique, composée par les 19 membres de l'Alliance et le 23 pays avec lesquels l'Otan a des accords de partenariat.

L'Otan passe donc progressivement du rôle d'organisation de défense, répondant à une menace extérieure, à celui d'organisation de sécurité, chargée de la paix. Dans ce contexte

nous examinerons la possibilité d'exporter ces nouvelles activités dans les pays Maghrébins objet de notre étude.

III.2.a - L'Otan et la Méditerranée

C'est aussi au Sommet de Bruxelles en 1994 qu'a été adoptée l'initiative qui visait à examiner les mesures d'aides au dialogue, à la compréhension et à la confiance dans les pays de la rive méditerranéenne. Depuis 1995, l'Otan a instauré un débat avec plusieurs pays conçu pour contribuer à la sécurité, à la stabilité dans le bassin Méditerranéen et à une meilleure compréhension de cette organisation dans la région. Sa dernière manifestation en février de 1999 a nouvellement souligné le besoin d'échanges entre les différents pays et le désir d'ouverture et de coopération de l'Alliance.

Le Dialogue méditerranéen engagé par l'Otan avec six pays méditerranéens non membres - l'Egypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie - n'est pas le fruit d'une réaction à un événement ou à un risque particulier. Il s'inscrit plutôt dans le cadre de la politique globale de coopération adoptée par l'Otan en matière de sécurité. C'est un effort qui en complète d'autres comme ceux de l'UE, de l'UEO et de l'OSCE. L'objectif à long terme de ces divers dispositifs de coopération est de créer un climat propice aux relations méditerranéennes. Le but est avant tout politique: permettre une meilleure compréhension des politiques et des activités de l'Otan et avoir une idée plus précise sur les besoins des pays dans le plan de la sécurité.

L'initiative de Bruxelles a été relancée au Sommet de Madrid en 1997, avec la création du Groupe de coopération méditerranéenne (MCG). Dans ce cadre, les Etats membres de l'Otan tiennent des débats politiques directs avec les pays participant au Dialogue. Même si les conversations sont organisées le plus souvent de manière bilatérale, des réunions multilatérales sont fréquentes aussi. Parmi les objectifs pratiques du programme les plans d'information, les plans civils d'urgence et les activités dans des domaines scientifiques et liés à la défense sont les plus importants.

Le programme de travail comporte également une dimension militaire. En 1998, les pays du

Dialogue ont été invités à titre d'observateur à des exercices maritimes et terrestres Otan/PPP, et il y a eu des échanges d'officiers d'état-major entre l'Otan et ces pays. Des escales de navires de la Force navale permanente de l'Otan dans des ports des pays de la rive Sud ont fait aussi partie des activités prévues.

L'avenir de la coopération de l'Alliance avec le Maghreb dépendra dans une large mesure de l'évolution de deux autres forums régionaux, le processus de Barcelone et le processus de paix au Proche-Orient, qui ont tous les deux pour objectif de renforcer la stabilité et d'améliorer la coopération régionale en matière de sécurité.

Nous remarquons l'importance de la coopération pour dissiper les éventuels malentendus relatifs à l'Otan, surtout parce que se défendre contre un ensemble qui n'a jamais attaqué semble très provocateur. Le Sud ne doit interpréter la redéfinition du rôle de l'OTAN comme une attaque. Cependant sans une profonde connaissance mutuelle, des initiatives comme EUROFOR et EUROMARFOR (unités navales au Portugal, en Espagne, en France et en Italie) pourraient être vues comme des forces d'intervention occidentales dans le Sud de la Méditerranée.

En plus des conversations, l'Otan pourrait développer des missions humanitaires dans le Maghreb si une des crises analysées dans la première partie de cette étude éclatait et le déploiement des missions de gestion de crises se révélait nécessaire.

III.2.b - L'Otan et l'ONU

“Avoir écarté l'ONU a été une grave erreur de laquelle on doit tirer des leçons. Celui qui veut la paix doit renforcer le droit. Il n'y a pas d'autre voie. Et le droit international ne peut être constitué que par les Nations Unies”. Oscar Lafontaine. El País dimanche le 2 mai 1999.

On ne peut éviter de voir les derniers développements de l'Alliance sans réfléchir un instant sur l'action humanitaire de l'Otan, sa relation avec l'ONU et la responsabilité de la communauté internationale sur ces actions.

Instituée le 26 juin 1945 par la charte de San Francisco, l'ONU a pour objectif fondamental selon l'article 1 de la Charte des Nations unies de "maintenir la paix et la sécurité internationales".

Au sein de l'espace géographique objet de notre étude l'exemple de l'Algérie que l'ONU a quitté lorsque la paix n'était pas encore rétablie nous semble une illustration convaincante, pour soutenir que le système international de prévention et gestion des conflits est insuffisant.

Dans les années quatre-vingt-dix, les espoirs sur ce que ferait la communauté internationale face aux guerres ont augmenté. Le principe de non-ingérence dans les affaires internes des Etats a été mis en question quand les Etats violaient ou ne protégeaient pas les droits humains de leurs citoyens et le droit à l'ingérence humanitaire a pris de plus en plus d'importance. On était porté à croire que l'ONU aurait plus de liberté d'action pour accomplir ses objectifs puisqu'elle n'était plus limitée par la guerre froide. L'ONU demanda des fonds, un aval politique et des troupes pour des interventions préventives. En même temps la demande sociale dans les pays démocratiques pour la protection et assistance des victimes par les gouvernements et le système multilatéral augmentait aussi.

Lorsque les forces internationales ont commencé à recenser leurs morts, les missions à coûter plus cher et l'ONU à demander plus de pouvoir, un mouvement pour retirer les effectifs et la volonté politique a émergé. « D'une action humanitaire à caractère universel dirigée par l'ONU on passait à une intervention sélective. Désormais on n'intervient que quand les intérêts économiques ou politiques et le prestige des intervenants est en jeu. En même temps l'intervention doit être militairement sûre, engendrer le moindre risque pour les troupes étrangères et être dirigée par les Etats qui y participent » (M. Aguirre⁴). Cependant ce modèle présente des problèmes comme cet auteur souligne.

Premièrement, l'intérêt des Etats particuliers est privilégié au détriment des besoins humanitaires. Des milliers de victimes peuvent être abandonnées si elles ne sont pas dans une zone géopolitiquement importante. L'assistance aux victimes sera donnée si le gouvernement occidental qui peut envoyer des troupes ne voit pas de risques pour ses soldats.

Deuxièmement, l'ONU n'ayant plus son rôle neutre et tampon en dessous des Etats, l'action militaire et diplomatique est soumise à des compromis inter-étatiques.

Troisièmement, au lieu de progresser vers une consolidation du multilatéralisme coopératif on marque un retour vers le modèle des Etats-nations qui agissent poussés par leurs intérêts et ceux de leurs alliés. Les crises humanitaires demandent que les Etats et les organisations multilatérales aient des réponses qui dépassent l'étroite conception de sécurité nationale. Il faut une fois de plus se poser la question de ce qu'est une action humanitaire internationale et renégocier un rôle important pour l'ONU. Le nouvel ordre international ne peut signifier l'hégémonie d'un seul Etat. Les institutions comme l'Otan, ne l'oublions pas s'inscrivent dans un système juridique international, et leurs capacités à assumer certains droits et obligations proviennent de cet ordre et doivent être en cohérence avec lui.

III.2.c - Conclusion

“Ce n'est donc pas la découverte de nouvelles missions qui justifie le maintien de l'Otan, mais la volonté américaine relayée par l'absence de volonté européenne”.
Emmanuel Glaser.

L'impression laissée par les années 90 c'est qu'il est impossible d'agir sans le rôle leader des Américains et que l'Otan, essentiellement en raison de la contribution américaine, est la seule institution capable de mener à terme n'importe quelle mission de paix. Notre thèse est que dans le cas de la Méditerranée, l'Otan ne peut jouer qu'un rôle secondaire, en agissant comme dernier recours, tout en étant active dans le renforcement du dialogue. Dans cette région et dans les circonstances actuelles c'est l'UE dans sa version de partenaire commercial et premier donneur d'aide qui possède les solutions aux crises et doit jouer un rôle actif.

L'Otan est utile, mais ne peut pas tout faire. Il y a de fortes résistances à ce qu'elle augmente ses fonctions et ait une vocation globale. Même si les motifs qui poussent les alliés à s'attribuer un rôle universel sont justifiés par le fait que ce sont des démocraties, ce qui ne pas le cas dans tous les autres pays qui composent le reste des organisations internationales, ce n'est pas une

⁴ Mariano Aguirre Directeur du Centre des Investigations pour la Paix (CIP). El País 14.08.98.

raison pour écarter l'ONU.

Les problèmes d'aujourd'hui sont multidimensionnels et ne se résolvent pas exclusivement avec des moyens militaires ; mais ces moyens peuvent aider à atteindre les objectifs politiques et à souligner leur crédibilité. C'est seulement dans ce rôle d'appui qu'on défend le besoin de l'Otan dans la Méditerranée.

III.3 - L'Europe jusqu'où?

« L'Europe au siècle prochain sera-t-elle un acteur qui compte et fera entendre sa voix? Ou, faute de confiance en elle-même et faute de s'être doté des mécanismes de prise de décisions nécessaires, s'épuisera-t-elle en tiraillements et contradictions internes? Sera-t-elle réduite à la paralysie face à des situations qui défient la logique de toutes les valeurs qu'elle porte? (...) quelle serait la raison d'être, l'attrait d'une Europe incapable de s'imposer dans la résolution des conflits meurtriers à ses portes mêmes?. (...) Ce n'est pas à vous, (...) qu'il me faut démontrer que la construction d'une véritable politique étrangère est le complément indispensable de la puissance commerciale que nous sommes devenus. (...) Dans le 21ème siècle qui s'annonce, comment ferons-nous valoir nos intérêts dans le monde, comment contribuerons-nous à la paix qui fut à l'origine de notre entreprise commune, pourquoi et comment faut-il développer la capacité de l'Union à agir?. L'Europe au XXIème siècle: SUBIR ou AGIR, par Jacques Santer, Institut Royal des Relations Internationales, Bruxelles, le 17 octobre 1996. »

III.3.a - La coopération de l'UE avec le bassin Méditerranéen

Une discussion stratégique oblige l'UE à inclure le bassin méditerranéen dans son propre projet d'intégration européenne. L'Europe Occidentale doit définir une approche commune face à la Méditerranée tout en étant attentive non seulement aux aspects économiques mais aussi aux politiques. A long terme c'est l'action sur ces aspects qui garantira la sécurité en Europe et non les mesures militaires.

On peut donner trois raisons pour promouvoir la coopération méditerranéenne: l'histoire;

l'intérêt de l'Europe qui ne peut accomplir les objectifs établis de croissance harmonieuse et équilibrée dans un ensemble de paix, oubliant ce qui se passe à peu de kilomètres de ses frontières ; et finalement l'idée même de l'Europe, inspirée par un profond respect des Droits de l'Homme et des valeurs démocratiques, qui ne concorde pas avec le désintérêt pour ce qui se passe dans d'autres nations, particulièrement les moins favorisées. La solidarité est, ou devrait être un élément d'identité européenne. Ces principes ont été appliqués d'une façon pratique dans le bassin méditerranéen en suivant deux lignes directrices: le libre commerce et l'aide au développement.

Les interventions européennes dans la région sont fondées sur le principe du co-développement. Cette idée perçoit le sous-développement comme un problème du monde développé. Les européens craignent que la pauvreté et l'instabilité politique affectent négativement les structures économiques et sociales de l'Union, par l'intensification de phénomènes comme l'immigration et le terrorisme. Cette crainte a poussé les partenaires communautaires à participer davantage au développement économique de la rive Sud de la Méditerranée.

Si le processus de collaboration a commencé comme on l'a vu à Barcelone, les pays membres du Partenariat euro-méditerranéen ont continué les travaux initiés par la Conférence dans les réunions de Malte en Avril 1997 et de Stuttgart en Avril 1999.

À Malte la préoccupation principale a été de savoir jusqu'à quel point le processus de paix au Moyen-Orient pouvait ne pas progresser d'une façon adéquate sans pour cela entraîner l'échec du partenariat euro-méditerranéen. Les 27 pays qui participèrent au processus de Barcelone ont estimé qu'il est impossible de ne pas aborder un problème qui préoccupe un grand nombre de partenaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sans paralyser le partenariat euro-méditerranéen. Ils ont confirmé leur soutien à la Déclaration de Barcelone qui affirme que "seule la réalisation d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient fondée sur l'application fidèle des résolutions pertinentes de l'ONU et les Principes de la Conférence de Paix de Madrid (1991) qui incluent notamment le principe d'échange de la terre contre la paix, apporterait la justice et la sécurité aux peuples de la région". Les partenaires ont

finalement réussi à ce que la crise du processus de paix ne contamine pas le processus de Barcelone.

L'expérience de Malte doit servir pour que le forum de Barcelone maintienne dans le futur son identité différente des autres procédés de solution des conflits en Méditerranée. De façon que, sans les ignorer elle puisse les aider par sa singularité comme espace de dialogue où toutes les parties sont présentes et où une globalité de sujets est traitée.

À Stuttgart les Ministres ont discuté la Charte pour la Paix et la Stabilité qui devrait être approuvée avant la Quatrième Conférence qui aura lieu au deuxième semestre de l'an 2000. La Charte sera un texte politique, dont l'objectif sera l'instauration d'un dialogue qui aidera à éviter les crises, à préserver la paix et la stabilité dans la région, et à établir la coopération dans les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Il faut remarquer que la Libye a participé à la conférence comme invitée avec la Mauritanie. Les progrès pour que la Libye accepte la Déclaration de Barcelone sont actuellement arrêtés ce qui fait qu'elle ne peut s'intégrer comme membre permanent de la Conférence.

Le Conseil Européen vient aussi d'adopter à Oporto une stratégie commune de l'UE à l'égard de la région méditerranéenne. Cette stratégie commune orientera les politiques et les actions de l'Union en vue de renforcer le partenariat euro-méditerranéen et traduit la détermination de l'Union à mener une politique cohérente à l'égard de cette région.

À côté des mesures économiques et politiques déjà étudiées, les Européens disposent de forces militaires à envoyer à l'extérieur pour arrêter les agressions et développer les opérations de paix. L'Europe se demande comment mener sa politique extérieure et celle de sécurité et sa défense. Les questions que les gouvernements européens se sont posées à partir du 1989 sont les suivantes: l'Europe a-t-elle des intérêts communs qu'elle est prête à défendre ; la sécurité et la défense font-elles partie intégrante de l'Union ; l'Europe dispose-t-elle de moyens pour mettre en œuvre ses objectifs?

Depuis la guerre du Golfe on entend plusieurs opinions. Quelques Etats défendent le besoin d'aller au delà d'un simple partenariat économique ; pour eux, l'UE doit réaliser des actions

politiques décisives pour exercer une influence stabilisatrice dans les régions voisines. D'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire que l'UE s'occupe de défense parce que, de toute façon, les initiatives en matière de sécurité et de défense ne sont pas viables sans l'appui américain au sein de l'Otan.

III.3.b - La politique extérieure de sécurité et de défense de l'UE

Les activités de l'Union européenne dans le cadre de la Politique Extérieure de Sécurité Commune (PESC) ont consisté essentiellement à l'élaboration de positions et actions communes sur des questions ponctuelles : le désarmement, la non-prolifération, la collaboration aux processus de démocratisation, la distribution de l'aide humanitaire et la participation diplomatique à la gestion des crises, ainsi qu'à l'application de sanctions économiques et aussi à la coopération pour le développement.

Le rôle de l'Union en matière de sécurité a été déterminé à trois moments successifs. En 1996, le Sommet de l'Alliance à Berlin a défini la possibilité de l'identité européenne en matière de sécurité et de défense. Elle aurait une structure de commandement détachable des forces, un contrôle politique des forces et la possibilité pour l'Europe d'utiliser les moyens de l'Otan. Le contrôle politique des opérations serait alors exercé par l'Union Européenne Occidentale (UEO). L'UEO en effet, a été réactivée en 1984 dans le but de développer une Identité européenne de défense commune par la coopération entre ses membres dans le domaine de la sécurité et pour renforcer le pilier européen de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Depuis 1992 elle a établi un dialogue régulier avec l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie pour mettre en place des échanges et conduire des activités militaires dans le bassin méditerranéen de façon plus transparente. Ce dialogue permettrait d'informer ces pays sur les activités de l'UEO et d'échanger des points de vue sur des sujets d'intérêt commun, tels que l'expérience acquise au cours d'opérations de maintien de la paix.

Le Sommet de Washington au printemps 1999, a été un peu au-delà. Il a envisagé la possibilité d'un transfert de l'UEO à l'Union Européenne.

Finalement au Sommet de Cologne -3 et 4 Juin 1999- l'Union a été encore plus loin. Elle a

établi que dans le futur, l'UE devrait être capable de prendre des décisions de prévention des conflits et de traitement des crises comme elle ont été décrites dans les Missions de Petesberg - des missions humanitaires où d'évacuation de ressortissants; des missions de maintien de la paix et des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix. On prévoit aussi qu'à la fin de l'an 2000, l'Europe devrait avoir quelques idées pour incorporer l'UEO dans l'Union Européenne. La volonté politique apparaît clairement ; la nouvelle PESC et la politique de défense indiquent que les problèmes de sécurité de l'Europe seront dans le futur un sujet européen, géré par les Européens mais en coopération étroite avec l'Otan et les Etats Unis.

À Helsinki le 10 et 11 Décembre 1999, les lignes de la capacité européenne autonome de gestion des crises (militaires et civiles) ont été dessinées. Le Conseil Européen a défini à grands traits le cadre institutionnel pour développer une Politique Européenne Commune de Sécurité et de Défense (PECSO).

Le Conseil Européen de Santa Maria da Feira le 19 et 20 Juin 2000 a donné des recommandations sur le développement institutionnel des nouveaux corps politiques et militaires, en indiquant : les changements qui sont nécessaires dans le Traité; les propositions pour les accords et les mesures nécessaires pour que les pays Européens membres de l'Otan et qui n'appartiennent pas à l'UE puissent contribuer à la gestion militaire des crises; les recommandations pour développer les relations EU-Otan et les proposition des principes de consultation avec l'Otan.

Une politique européenne de défense devrait gérer, de façon cohérente, les situations où l'emploi de la force armée pourrait être nécessaire et devrait aussi soutenir toute sorte d'action diplomatique et de gestion des crises. Une telle politique devrait donc également s'assurer que les moyens appropriés, militaires et autres, nécessaires pour agir, sont à la disposition directe des responsables et leur sont accessibles par l'intermédiaire d'alliances.

Nul ne conteste guère aujourd'hui la légitimité d'une politique européenne de défense. Si on en veut une pour se protéger des risques réels qui peuvent nous affecter mais qui ne seraient pas considérés comme stratégiques ou assez importants pour provoquer une intervention

américaine, une entité européenne de défense paraît être une mesure préventive raisonnable. Mais il nous semble que la vraie raison pour que l'Europe mette en commun ses forces militaires et s'équipe d'un instrument d'intervention militaire repose sur son désir de devenir une puissance politique de rang mondial. Mais, est-ce que pour être efficace, la PESC doit se fonder sur sa capacité militaire?. L'Europe sait qu'exister dans le terrain international, ne consiste pas seulement à se donner des moyens de survivance; c'est aussi penser et organiser ses relations avec les autres ce qui en certains cas est impossible sans une force militaire. Elle pense aussi que c'est en établissant les moyens pour s'exprimer avec une seule voix sur les questions de sécurité que l'on parviendra à mieux préserver les liens avec les Etats-Unis.

Après avoir conçu la figure de M. Pesc plusieurs questions se posent. D'abord il faudra prendre des décisions à 15 et plus tard à 18, 22..... et il sera difficile d'arriver à un consensus puisque l'essence de la sécurité et la définition de ses principes constitutifs ne s'imposent plus de façon évidente ou indiscutable aux acteurs du jeu international. Ceux-ci, dès lors, n'ont pas nécessairement la même lecture des crises qu'ils doivent désormais affronter collectivement.

Une fois mis d'accord une deuxième question se pose: celle de la légitimité et de l'efficacité de l'action des organisations internationales. La légitimité d'une action de sécurité collective passe par la participation d'un éventail des pays aussi nombreux et représentatifs que possible. Et, à l'inverse, l'efficacité de l'action exige une coalition organisée, dirigée par les Etats qui peuvent et veulent agir (Bozo) ⁵.

L'Europe a pour l'instant limité sa politique de sécurité et défense, aux tâches identifiées dans la déclaration de Petesberg de l'UEO du 19 juin 1992. Ce sont là des tâches significatives qui, dans les circonstances actuelles, vont probablement représenter le plus gros de l'action militaire prévisible, alors que la perspective d'un cas d'agression directe relevant de l'article 5 du traité de l'UEO reste lointaine. Ce pourquoi dans la pratique, l'Otan demeure le principal instrument de défense collective légitime contre une agression directe.

La Politique Extérieure Commune de Sécurité et de Défense interviendra désormais dans les cas où les Etats-Unis ne voudraient pas utiliser leur forces ou quand l'ONU ne serait pas prête

à intervenir. Les Européens travaillent à créer une force militaire parallèle à l'Otan pour y augmenter leur poids. En effet, il n'est pas suffisant de faire partie d'une alliance, pour s'imposer il faut aussi disposer des forces nécessaires.

D'autre part, si l'ONU ne veut intervenir, l'Europe se trouvera-t-elle prête à le faire? Et ceci serait contraire aux principes de Petesberg qui exigent que l'intervention par la force pour imposer et maintenir la paix doive être activée sous les auspices de l'ONU?.

On a eu dans les derniers mois un débat important à ce propos, quand l'Otan a décidé d'intervenir au Kosovo sans l'approbation de l'ONU. Nous nous trouvons parmi ceux qui n'exigent pas le besoin de ce mandat quand la violation des droits de l'homme est flagrante et qu'il faut agir pour éviter une tragédie humanitaire. Cependant il faut tenir compte des conséquences de marginaliser l'ONU. Evidement une partie de la population est préoccupée par le fait que la communauté politique internationale, représentée même d'une façon déficitaire par l'ONU, ne le soit plus, puisque cette dernière n'est plus le gardien du droit international. Les Etats-Unis d'Amérique comme leader mondial soulèvent des craintes. Mais il est vrai que le veto du Conseil de Sécurité contre l'intervention au Kosovo est un anachronisme, un reflet d'une autre époque, qui empêche l'ONU de pouvoir exercer avec cohérence la représentation de la communauté internationale.

III.2.c - L'Europe comme puissance

Selon Raymond Aron, la "puissance sur la scène internationale" est "la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités"⁶. Même si en temps de paix, la puissance n'est que ce que les autres perçoivent, le fait qu'elle puisse être mise à l'épreuve en cas de conflit armé, fait que ces aspects militaires sont très importants.

Cependant, en temps de paix, les éléments économiques sont très valorisés et on se retrouve avec des pays qui ont un rôle international du fait de leur progrès économique et financier. Ainsi les pays membres de l'Union européenne ont eu tendance à souligner l'importance des

⁵ BOZO, Frederic. Organisations de sécurité et insécurité en Europe, dans POLITIQUE ÉTRANGÈRE, 2/93.

⁶ ARON, Raymond, Paix et guerre entre les nations, Calmann-Lévy, 7e éd. 1975. Cité en Emmanuel Glaser,

objectifs économiques dans les relations extérieures, laissant pour plus tard une politique autonome de sécurité.

L'Europe comme puissance civile, n'essaie pas de fonder sa capacité d'influence internationale sur sa puissance militaire autonome, mais sur son poids économique et son Alliance Atlantique en termes de sécurité.

Mais les années passent et cette Europe qui a eu besoin de l'aide américaine sous la forme du plan Marshall et qui a encore besoin de l'Otan pour sa défense, commence dorénavant à se rendre compte que si elle veut être une puissance à côté de l'Amérique du Nord, servant de contrepoids au rôle hégémonique des Etats Unis dans le monde après la guerre froide, l'influence commerciale n'est pas suffisante. La dépendance vis-à-vis des Etats-Unis en questions de sécurité limite sensiblement la marge de manœuvre de l'UE et n'est plus vue comme la meilleure stratégie. Plusieurs voix expriment que l'UE pourra seulement prévenir les conflits si elle possède un mécanisme de dissuasion militaire qui appuie son action diplomatique. Cette affirmation s'appliquerait aussi dans le cas de la Méditerranée.

L'Europe comme puissance jouera un rôle dans l'impulsion d'une stabilité politique et un développement soutenu chez ses voisins méditerranéens. Elle doit mettre en œuvre toute son énergie dans la prévention de conflits ce qui oblige à conjuguer plusieurs facteurs: la capacité d'observation pour identifier les crises potentielles avant qu'elles n'éclatent ; la faculté d'analyse objective et l'aptitude de formulation de propositions d'action, et l'expertise dans plusieurs secteurs comme le militaire, le civil, le technique, l'humanitaire et l'administratif.

L'importance des objectifs médiatiques doit être considérée quand on étudie le rôle de l'Europe dans la prévention des conflits. C'est la télévision et la radio qui arrivent à tous les foyers et qui contribuent à la formation d'une opinion publique à laquelle les gouvernements sont soumis. Les souffrances des populations sont accessibles aux citoyens européens qui exigent de leurs gouvernements de faire quelque chose mais, en même temps, de ne pas risquer la vie des troupes qui y sont envoyées pour soulager la souffrance des autres.

Ainsi actuellement une intervention est décidée non seulement par son importance stratégique mais aussi par l'écho que les médias ont fait de la crise et des possibilités d'intervenir sans risques. Le soutien de la population s'évanouit rapidement quand les interventions se compliquent. Cela explique que les dirigeants politiques adoptent une approche à court terme face à des situations d'urgence complexes.

Par définition une prévention efficace ne permet pas de rentabiliser politiquement le succès obtenu. La seule raison par laquelle les gouvernements investissent dans une action préventive c'est que s'ils ne le font pas, la crise qui éclatera leur imposera de payer un plus grand prix pour y faire face.

Avant de conclure cette partie il est nécessaire de réfléchir au rôle que l'OSCE peut avoir dans la région méditerranéenne par l'intensification du dialogue, le traitement des mesures de confiance et la considération de l'adhésion de ces pays à cette organisation. Celle-ci remplit plusieurs fonctions : communauté de valeurs- règles de comportement politiques obligatoires que les Etats participants ont élaboré ensemble -, forum de dialogue permanent pour les questions relevant de la sécurité en Europe et forum pour le contrôle des armements et le désarmement. Cette institution rassemble tous les pays de l'Europe, ainsi que le Canada et les Etats-Unis autour d'une grande idée commune de sécurité, fondée sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de la primauté du droit. En effet, les activités de l'OSCE comprennent entre autres des agissements en matière d'alerte rapide, de prévention de conflits, de gestion de crises et de redressement post-conflit, de supervision sur le terrain d'élections démocratiques, et d'assistance pour la consolidation de la démocratie à travers des missions ou des groupes de travail d'experts.

III.4 - Conclusion

Ayant affirmé la nécessité du dialogue, quelle institution serait la plus capable de multiplier les occasions de rencontres entre responsables de sécurité et défense, aux divers échelons, pour étudier ensemble les questions relatives à l'espace méditerranéen?

Peut-être l'opinion exprimée par un membre de la délégation britannique au sommet de

Washington à propos du rôle que les différentes institutions pourraient jouer dans la reconstruction de la démocratie et de la vie dans les Balkans peut être extrapolée et appliquée à la région qui nous affecte. L'UE devrait améliorer les accords commerciaux, développer des accords d'association et éventuellement admettre ces pays à l'UE. Mais l'UE doit aussi promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, puisqu'elle est beaucoup plus qu'une simple union d'intérêts économiques, c'est une union de valeurs partagées. L'Otan devrait se concentrer à étendre des programmes de collaboration pour la paix et de ceux qui renforcent le dialogue. Et l'OSCE de son côté devrait se focaliser dans l'amélioration de la démocratie et des droits de l'homme, en particulier les processus électoraux.

La nouvelle réalité internationale s'est conclue par l'hégémonie indiscutable des Etats Unis, ce qui rend difficile l'émergence d'un ordre mondial basé dans un équilibre juste et équitable. Sans doute celui-ci pourrait trouver un chemin institutionnel à travers une restructuration de l'ONU, spécialement de son Conseil de Sécurité, mais les Etats représentés ne veulent pas agir dans ce sens et lorsqu'il existe une supériorité militaire indiscutable, il est difficile que cette situation puisse changer.

Dans cet état de choses l'Europe doit jouer le rôle principal dans la construction d'un cadre de sécurité intégré dans la Méditerranée. La prévention des conflits, fondée sur des projets de développement social et de promotion de la démocratie doit donner la base pour la construire. La stratégie de l'UE pour prévenir des conflits doit alors être fondée sur la promotion de la démocratie et l'Etat de Droit.

Conclusion Finale

IV – Conclusion Finale

« La Communauté internationale n'a pas été, jusqu'à présent, capable de trouver de réponse coordonnée à la résolution de ces conflits, moins encore à leur prévention. Il y a un défi global qui s'impose à tous les Etats du monde, et à l'Europe en particulier. Elle ne pourra pas en effet pas être un îlot de stabilité dans un océan de détresse. Elle ne pourra demeurer un pôle de stabilité qu'en s'affirmant comme grande puissance organisatrice, dans sa proximité géographique et dans le monde. » L'Europe au XXIème siècle: SUBIR ou AGIR, par Jacques Santer, Institut Royal des Relations Internationales, Bruxelles, le 17 octobre 1996.

Si le futur du Maghreb est simplement une prolongation du présent, le Maghreb souffrira de gros problèmes, risquant une rupture économique et sociale: endettement progressif, urbanisation sauvage, chômage chronique, crise culturelle et institutionnelle, convulsions sociales et marginalisation croissante dans le système mondial. Le Maghreb se rend compte du besoin de corriger les tendances actuelles en intégrant ses économies et en modifiant les institutions pour les rendre plus transparentes et démocratiques . Il oriente aussi ses politiques de défense vers la stabilité interne.

Dans un monde globalisé et diffus, la capacité de domination militaire n'apporte pas de solution durable. D'autre part puisque les problèmes que le bassin Méditerranéen présente sont surtout d'ordre économique, social et politique, les moyens pour y remédier sont donc l'aide et le dialogue. Les organisations internationales ne seront utiles que dans la mesure où elles seront capables de mettre en pratique des actions pour pallier ces problèmes.

Les instruments indispensables pour mener à bien une diplomatie « nouvelle » sont la capacité de gestion collective des crises et le développement en profondeur d'une politique de prévention, fondée sur la sécurité économique, la coopération transfrontalière et la légitimité acquise par la défense des valeurs de pluralisme et de justice.

Si on veut une région stable et une politique de coopération entre les pays qui forment le bassin Méditerranéen occidental, il faut développer des institutions économiques et politiques

qui fonctionnent et qui les regroupent. Ce sont les institutions qui, en fixant des standards et des espérances mutuelles, établissent les mécanismes pour parvenir aux accords. Les grandes organisations occidentales - Otan, UEO, UE doivent formuler plus clairement leurs politiques à l'appui des sous-régions. La plus grande contribution de ces groupements à la sécurité se fait au niveau tacite, en facilitant les échanges humains et économiques et en aidant ainsi à consolider les bases sociales de la stabilité et de la compréhension mutuelle. La question consiste à savoir s'ils peuvent traiter des domaines plus explicitement liés à la sécurité comme un débat ouvert sur des questions de sécurité à l'échelle régionale, un dialogue collectif avec l'Otan, l'UEO ou l'OSCE, le règlement des conflits, ou la médiation dans leurs régions. L'UMA qui était une tentative de coopération politique et économique dans le Maghreb et qui est presque paralysée devrait être réactivée.

Si les institutions compétentes dans les domaines de la sécurité et de la défense ne parviennent pas à créer un dialogue satisfaisant, seule l'UE, principal donneur d'aide économique jouera un rôle positif dans la région. L'importance du partenariat euro-méditerranéen tient à ce qu'il accorde un rôle principal à la société civile et au secteur privé, ne se limitant pas aux gouvernements et aux institutions publiques, mais devenant l'affaire de tous.

Les européens doivent de leur côté, une fois décidés à développer leur propre politique de sécurité et de défense au dehors, et à côté, de l'Otan, identifier les vrais problèmes des pays objets de notre étude. Pour nous c'est surtout un problème économique. L'Europe doit se concentrer dans les aspects "doux" de la sécurité en même temps qu'elle continue à développer sa propre politique de sécurité et de défense. C'est la pauvreté de cette région plutôt que son pouvoir militaire et les différences culturelles qui présente le risque majeur pour l'Europe.

Il serait aussi sage de réfléchir à la mission de certains pays-clefs comme la Turquie dans la stabilisation de la région et aux conséquences du refus de l'accepter comme Etat Membre de l'UE. Les politiques de restriction de vente d'armes - annoncées par plusieurs dirigeants européens après la Guerre du Golfe- méritent également une continuation qui surmonterait les problèmes que son application pratique présente.

Comme le meilleur moyen de prévenir des crises futures dans cette zone est de se pencher à l'avance sur leurs origines, l'UE est l'acteur le mieux placé pour traiter ces questions et veiller à ce qu'elles ne dégèrent pas en de graves crises demandant une intervention militaire.

En conclusion, nous nous permettons d'avancer que le futur de la sécurité régionale du bassin Méditerranéen sera fondée : sur l'existence de l'établissement de principes d'organisation qui règlent les positions des Etats et qui impulsent un ordre régional, sur les accords de sécurité qui poussent à la stabilité et à la mise en place de systèmes internes stables, le tout étant appuyé par l'UE accordant un rôle secondaire mais nécessaire à l'Otan.

ABRÉVIATIONS

- **CSCM:** Traduction Méditerranéenne de la Conférence de Sécurité et Coopération Européenne
- **GFIM:** Groupes de forces interarmées multinationales
- **IESD:** Identité européenne de sécurité et de défense
- **OCDE:** Organisation de coopération et de développement économique
- **ONG:** Organisation non gouvernementale
- **ONU:** Organisation des Nations unies
- **OSCE:** Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- **OTAN:** Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- **PESC:** Politique étrangère et de sécurité commune
- **PECSO:** Politique Européenne Commune de Sécurité et de Défense
- **UE:** Union européenne
- **UEO:** Union de l'Europe occidentale
- **UMA:** Union du Monde Arabe.

BIBLIOGRAPHIE**LIVRES ET ARTICLES**

1. ADAM, Bernard, DAVID, Dominique, DUMOULIN, André, GEORGE, Bruce et REMACLE, Eric, **La Nouvelle Architecture de Sécurité en Europe**, GRIP and Editions Complexe, Bruxelles, 1999
2. ADELPHI PAPERS 229. Prospects for Security in the Mediterranean 229. Part I Spring 1988
3. BAILES Alyson J.K., "European Defence and Security: The Role of NATO, WEU and EU" in: **Security Dialogue** n°1, March 1996, pp.55-64
4. BAILES, Alyson J.K., "Les organisations subrégionales, Cendrillons de la sécurité européenne" in: **Revue de l'OTAN** No. 2, Mar. 1997, Vol. 45 - pp.27-31. Edition Web
5. BARYY Charles, "NATO's Combined Joint Task Forces in Theory and Practice", in: **Survival** n°1, Vol. 38, Spring 1996, pp.81-97
6. BOLKESTEIN Frits, "NATO: Deepening and Broadening", in: **NATO Review** n°4, Vol.44, 1996 pp. 20-24
7. BONVINCINI Gianni, CREMASCO Maurizio, RUMMEL Reinhardt & SCHMIDT Peter, **A Renewed Partnership for Europe - Tackling European Security Challenges by EU-NATO Interaction** Baden-Baden 1996
8. CALLEA, David P., **NATO's New Strategy & ESDI. European Security in the New Millenium**, CICERO Foundation Press, 1999
9. CAMERON Fraser, "European Security - A Commission Perspective", in: **The RUSI Journal**, April 1997, pp. 52-58
10. CORNISH Paul, "European Security: The End of Architecture and the New NATO", in: **International Affairs** n°4, Vol. 72. 1996, pp. 751-769
11. COUSTILLIÈRE, Jean-François, "Méditerranée: quel enjeu pour le XXIe siècle?" in: **Défense nationale**, Avril 1999
12. CRAGG Anthony, "The Combined Joint Task Forces Concept: A Key Component of the Alliance's Adaptation", in **NATO Review** n°4, Vol.44, 1996, pp.7-10
13. EEKELEN Willem F. Van, "The Security Agenda for 1996: Background and Proposals" in, **CEPS Paper** n° 64, Center for European Policy Studies, Brussels 1995.

14. EENKELEN, Willem F. Van, **Debating European Security 1948-1998?**, Center for European Policy Studies, Brussels 1998, Sdu Publishers, The Hage
15. FARIA, Fernanda et VASCONCELOS Álvaro, **Security in Northern Africa: Ambiguity and Reality**, Chaillot Papers, 25 September 1996
16. GASTEYGER Curt, **An Ambiguous Power - the European Union in a Changing World**, Gütersleh, 1996
17. GLASER, Emmanuel, **Le nouvel ordre international**, Hachette Littératures, Paris, 1998
18. GNESOTTO Nicole (ed.), "War and Peace: European Conflict Prevention", in: **Chaillot Papers** n° 11, Paris, October 1993
19. GNESOTTO Nicole, "1996 et la défense commune. Encore une occasion manquée?", in: **Politique Etrangère**, 1995, pp.1995, 135-145
20. GNESOTTO Nicole, "Lessons of Yugoslavia", in: **Chaillot Papers** n°14, Paris, March 1994
21. GÓNZALEZ BONDIA, Alfonso, **La Coordination de l'action des institutions qui articulent la coopération internationale dans le domaine de la sécurité et défense Européenne (OTAN, UEO, UE, OSCE)**, Programme de bourses de recherche de l'OTAN 1996-1998, Tarragona.
22. HAAS Ernst B., **Beyond the Nation State. Institutionalism and International Organization**, Stanford 1964
23. HAEKKERUP Ilans, "An open NATO", in: **NATO Review** n°6, Vol. 44, 1996. 13-17
24. HILL Christopher, **National Foreign Policies and European Political Cooperation**, MacMillan, London, 1993
25. HUNTINGTON David S., "A Peacekeeping Role for Western European Union", in: CHAYES Abraham et al. (Eds.), **Preventing Conflict in the Post-Communist World**, Brookings Institution, Washington D.C. 1996, pp. 429-464
26. JACOMET Arnaud, "Regional and State Security Challenges in the Mediterranean: the WEU's Response", University of Reading discussion papers in **European International Social Science Research**, no. 57 December 1995
27. JANNUZZI Giovanni, "The European Union's Common Foreign and Security Policy and its Contribution to Global Security", in: **NATO Review** n° 6, December 1994, pp 13-16
28. JOPP Matthias, "The Implications of the Yugoslav Crisis for Western Europe's Foreign Relations", in: **Chaillot Papers** n° 17, Paris, October 1994
29. JOPP Matthias, "The Strategic Implications of European Integration", in: **Adelphi**

- Paper 290**, (Brassey's for the IISS), London, July 1994
30. KHADER, Bichara, **Le Grand Maghreb et l'Europe. Enjeux et Perspectives**, Horizons Euro-Arabes, Editions Publisud, 1992
 31. KINKEL Klaus, "The new NATO: Steps towards reform", in **NATO Review** n°3, Vol.44, 1996, p.7
 32. La responsabilité accrue de l'OSCE en matière de sécurité en Europe. Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, Président de l'OSCE, in **Revue de l'OTAN** No. 6, Nov. 1996, p. 7-12.
 33. LORCA, Alajandro V. et ESCRIBANO, Gonzalo, **Las Economías del Magreb. Opciones para el Siglo XXI**, Ediciones Pirámide, S.A., 1998
 34. LUDLOW, Peter, **Europe and the Mediterranean**, Published by Brassey's, UK for CEPS, 1994
 35. MAHNCKE Dieter, "Parameters of European Security", in: **Chaillot Papers** n°10, WEU Institute for Security Studies, Paris, September 1993
 36. MARQUINA Antonio, "Libya, the Maghreb and the Mediterranean Security", in: **Adelphi Papers** n° 231, Spring 1998, pp. 17-37
 37. MARQUINA, Antonio, **Perceptions mutuelles dans la Méditerranée. Unité et Diversité**, Editions Publisud, Paris, 1998
 38. McARDLE Catherine, **The future of European security: an interim assessment**, Washington 1995
 39. MEARSHEIMER John, "Back to the Future: Inestability in Europe after the Cold War", in: **International Security** n°1, Vol.14, Summer 1990, pp. 5-56
 40. MELLA MARQUEZ, José María, "La Asociación Euro-Mediterránea en el Actual Contexto de Globalización y regionalización", in: **ICE Los países de la cuenca Mediterránea y la UE**, Diciembre 1996-Enero 1997 No. 759
 41. MORTIMER Edward, "Europe and the Mediterranean: The Security Dimension", in: Europe and the Mediterranean edited by Peter Ludlow 1994 (Brassey's UK), pp.105-126
 42. MORTIMER Edward, "Europe and the Mediterranean: The Security Dimension", in: **Europe and the Mediterranean** edited by Peter Ludlow 1994 (Brassey's UK), pp.105-126
 43. MORTIMER Edward, "European Security after the Cold War", in **Adelphi Papers** 271, (IISS), London, Summer 1992
 44. NAUMANN Klaus, "From cooperation to interoperability", in: **NATO Review** n°4,

Vol. 44, 1996, pp. 17-20

45. NUTTALL Simon, **European Political Cooperation**, Oxford 1992
46. O'HANLON Michael, "Transforming NATO: The Role of European Forces", in: **Survival** n°3, Vol. 39, Autumn 1997, pp. 5-15
47. OTAN, "Lettre du Secrétaire général. Préparer l'OTAN pour le XXI^e siècle" in **Revue de l'OTAN** No. 1, Jan. 1997, p.3.
48. OTAN, **L'identité européenne de sécurité et de défense**, Informations de base Nr. 3. Mars 1996
49. OTAN, **Manuel de l'OTAN**, Bureau d'Information et Presse de l'OTAN, Bruxelles 1995
50. OTAN, **Qu'est-ce que l'OTAN ?**, Informations de base Nr. 12 Juillet 1997
51. OTAN, **Transformation du dispositif de défense de l'OTAN**, Informations de base. Nr. 22. Juillet 1997
52. OTAN, **Vérification et mise en œuvre des accords sur la maîtrise des armements**, Informations de base Nr. 17. Mars 1997
53. PETERS Ingo (ed.), **New Security Challenges: The Adaptation of International Institutions**, St. Martin's Press, New York 1996
54. Political Science Quarterly, **American Leadership, Ethnic Conflict, and the New World Politics**, Edited by Demetrios James Caraley & Bonnie B. Hartman, 1997
55. PRINS Gwyn, "Security challenges for the 21st century", in **NATO Review** n°1, Vol. 45, 1997, pp. 27-30
56. PRINS, Gwyn, "Les défis du XXI^e siècle dans le domaine de la sécurité" in: **Revue de l'OTAN** No.1, Jan. 1997 Vol.45 - pp.27-30. Edition Web
57. Rand Corporation, **L'Avenir de l'Initiative de l'OTAN:Évolution et Prochaines Étapes**, présenté dans la Conférence à Valence du 24 au 26 février concernant le dialogue sur la Méditerranée et la nouvelle OTAN
58. RODRÍGUEZ, Francisco J., **El Islam y Europa: Imagen y Realidad de un conflicto Mediterráneo –Una Desconfianza Histórica**, Memoire, College d'Europe, Bruges, 1996-1997
59. RÜHE Volker, "Adopting the Alliance in the Pace of Great Challenges", in **NATO Review** n°6, December 1993, pp. 3-5
60. RÜHLE Michael & WILLIAMS Nick, "The Greater Union's New Security Agenda:

- NATO and the EU”, in: ALGIERI Franco, JANNING Josef & RUMBERG Dirk (eds.), **Managing Security in Europe. The European Union and the challenge of enlargement**, Gütersloh 1996, pp. 86-109
61. SALMON Trevor C., “Testing Times for European Political Cooperation: The Gulf and Yugoslavia - 1990-1992”, in: **International Affairs** n°2, Vol. 68, 1992, pp. 233-253
62. SMITH Alasdair & WALLACE Helen, “The European Union: Toward a Policy for Europe”, in: **International Affairs** n°3, Vol. 70. 1994, pp. 429-444
63. STOCCHETTI Matteo M., “Military integration and national sovereignty in Western Europe”, in: **The International Spectator** (Rome) n°3, 1996, pp. 71-92
64. **The North Atlantic Treaty Organization, Facts and Figures**, published by the NATO Information Service, NATO, Brussels 1989, 1992
65. The Philip Morris Institute for Public Policy Research, **Cómo puede Europa Prevenir los Conflictos?**, November 1997
66. TREVERTON Gregory F., “The New Europe”, in: **Foreign Affairs** n°1, 1992, pp. 94-112
67. WALLACE William (de.), **The Dynamics of European Integration**, Pinter, London and New York 1990
68. WALLACE William, “The Transformation of Western Europe”, in: **Chatham House Papers**, Pinter, London 1990
69. WESSELS Wolfgang & ENGEL Christian, **The European Union in the 1990s - Ever Closer and Larger?**, Europa Union Verlag, Bonn 1994
70. WIHTOL DE WENDEN, Catherine, **L’immigration en Europe**, La Documentation Française, Paris 1999
71. WYLLIE James, “European Security Relations and the Influence of Cold War Institutions”, in: **European Security** n°2, Vol.3, Summer 1994

JOURNEAUX ET PUBLICATIONS PERIODIQUES

1. AGENCE EUROPE
2. EUROPEAN REPORT
3. EL PAÍS
4. THE FINANCIAL TIMES

5. THE WALL STREET JOURNAL
6. THE OBSERVER
7. THE ECONOMIST
8. LE SOIR

ADDRESSES D'INTERNET

- Forum Civil EuroMed www.sitmed.org et www.forumcivil.org
- Prometheus-Europe www.prom.org
- OTAN www.nato.int
- OSCE www.osce.int
- CEPS www.ceps.be
- EUROMED www.euromed.net

CONFERENCES

1. PARLEMENT EUROPEEN, **L'avenir de la politique de défense de l'Union européenne**, Bruxelles, Juillet 1998
2. CICERO FOUNDATION, **Europe an Emerging Global Actor?. The New Common Foreign & Security Policy of the EU**, Bruxelles, Mars 2000
3. DANISH INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS, in collaboration with the WEU Institute for Security Studies & CSIS, the Centre for Strategic & International Studies, Washington D.C., **WEU-Transatlantic Forum**, Bruxelles, Juin 1999
4. INSTITUT EUROPÉEN DE PROSPECTIVE ET DE RELATIONS INTERNATIONALES (IEPRI), **Les Nations Unies, l'Alliance Atlantique et l'Union Européenne "Hard Security" et "Soft Security" dans un Monde Globalisé**, Bruxelles, Octobre 1999
5. COMMISSION EUROPÉENNE, **The Mediterranean at the Threshold of the XXI Century: Objectives & Perspectives of Euro-Mediterranean Relations**, Bruxelles, Juin 1999

6. EUROPEAN POLICY CENTER, **State of the Union Business Briefing**, Bruxelles, Juin 1999
7. EUROPEAN POLICY CENTER, **The Future of WEU-EU Relationship**, José Cutileiro, Secretary General, UEO, Bruxelles, Septembre 1999
8. PARLEMENT EUROPEEN, **European Security and Defence Policy after the Helsinki Summit**, Bruxelles, Février 2000
9. CEPS, **NATO's Next Fifty Years**, Alexander Vershbow, US Ambassador to NATO, Bruxelles, Mai 1999
10. CEPS, **European Defence Co-operation**, Willem van Eekelen, Former Secretary-General, UEO, Bruxelles, Mai 1999
11. CEPS, **Lessons from the Kosovo Conflict: Communication Policy in Modern Warfare**, Jamie Shea, Nato Spokesman, Bruxelles Mars 2000
12. CERIS, **Defence and Integration in Western Europe after NATO's Summit**, Anand Menon, de l'Université d'Oxford, Bruxelles le 28 avril 1999
13. CERIS, **La gestion de la crise du Kosovo par les organisations internationales**, Bruxelles, mai 1999
14. CEPS, **Progress and Priorities in Defence Cooperation**, Gilles Andreani, Senior Fellow for International Security Affairs, IISS, Bruxelles le 16 février 2000-03-06
15. CEPS, **Lessons from the Kosovo Conflict: Communication Strategy in Modern Warfare**, Jamie Shea, NATO Spokesman, Bruxelles le 21 Février 2000
16. EPC, **A Common European Security & Defence Policy: Targets & Realities**, Javier Solana, Secretary General of the Council of the European Union, High Representative for Common Foreign and Security Policy, Bruxelles le 17 Mai 2000